

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

29 JANVIER 2018

COMpte RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Décisions de subventions dans le secteur de l'audiovisuel» (Article 79 du règlement)	4
2 Interpellation de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nouvelles subventions “Cinéma”» (Article 79 du règlement)	4
3 Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Attribution des aides aux opérateurs audiovisuels» (Article 79 du règlement)	4
4 Questions orales (Article 81 du règlement)	7
4.1 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Part d'emploi artistique dans les contrats-programmes en arts de la scène»	7
4.2 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien à l'emploi artistique»	7
4.3 Question de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mécontentement des compagnies de théâtre»	8
4.4 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Compensation du 1 % en 2017 pour les opérateurs culturels»	11
4.5 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Retombées de la reconnaissance de la bière au patrimoine de l'humanité de l'UNESCO»	12
4.6 Question de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Financement du Forum de Liège»	13
4.7 Question de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recours au Conseil d'État de la Maison de la Culture de Tournai»	14
4.8 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Succès grandissant des festivals de jazz»	15
4.9 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Taux à zéro pour cent pour l'achat d'œuvres d'art contemporaines par les particuliers»	16
4.10 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du site de stockage de la Fonderie»	16
4.11 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Marché public portant sur la diffusion de bandes-annonces de films belges francophones»	17
4.12 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plateforme AZ-ZA»	18
4.13 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Festival international du film d'amour (FIFA)»	19
4.14 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien aux marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse»	20
4.15 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet de plateforme culturelle numérique unique annoncé en 2016»	21
4.16 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Magic Land Théâtre»	22
4.17 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cirque royal: suivi du dossier»	23

4.18	Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien au design et à la mode et au design en Fédération Wallonie-Bruxelles»	24
4.19	Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Campagne "Laissons une petite place à l'ennui"»	25
4.20	Question de M. Jean-Luc Nix à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Violences éducatives ordinaires»	26
4.21	Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet "Jump!"».....	27
4.22	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Vaccination contre la rougeole».....	28
4.23	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Effets du tabagisme passif sur les enfants».....	29
4.24	Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Habitudes tabagiques des mères en Fédération Wallonie-Bruxelles»	29
5	Ordre des travaux	31

VERSION PRO VISORUM

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Décisions de subventions dans le secteur de l’audiovisuel» (Article 79 du règlement)

2 Interpellation de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Nouvelles subventions “Cinéma”» (Article 79 du règlement)

3 Interpellation de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Attribution des aides aux opérateurs audiovisuels» (Article 79 du règlement)

M. le président. – Ces trois interpellations sont jointes.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, à l’instar des décisions prises dans le secteur des arts de la scène, vous avez annoncé avoir décidé, en ce mois de janvier 2018, de remettre les compteurs à zéro dans le domaine de l’audiovisuel en rééquilibrant les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction des nouveaux arrivés du secteur tels que les distributeurs, les salles de cinéma et les festivals. Vous avez pris ces décisions sur la base de l’avis rendu par la Commission d’aide aux opérateurs audiovisuels (COA). Sur 60 projets qui vous ont été déposés, 50 auraient ainsi été sélectionnés.

Comme dans le domaine des arts de la scène, ces décisions font des heureux et des déçus. Parmi les déçus, il y a ceux qui ont perdu leurs subventions, comme le festival *Filmer à tout prix* qui constitue, à ma connaissance, le seul festival du film documentaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. D’autres acteurs s’indignent de la décision qui leur a été imposée et s’interrogent sur vos critères de sélection. Le cinéma NOVA, qui oc-

cupe une place particulière dans le secteur, s’est, par exemple, vu imposer une coupe budgétaire de 20 000 euros sur les 90 000 euros qu’il percevait. Il s’est exprimé à ce propos dans un article paru le 12 janvier dans le journal *«L’Avenir»*, en dénonçant la vision marchande et technocratique – plutôt que purement culturelle – des décisions de la ministre de la Culture. Contrairement au cinéma d’exploitation, le cinéma NOVA met, en effet, un point d’honneur à accorder une place aux films moins connus et donc économiquement plus fragiles. Le NOVA critique également le changement des règles en cours de partie, puisqu’il bénéficiait *a priori* et en principe d’un contrat-programme courant jusqu’en 2020.

Madame la Ministre, pourriez-vous clarifier la situation concernant les critères sur lesquels repose l’avis de la COA? De même, pourriez-vous nous expliquer les critères justifiant votre décision finale? Qui sont les membres qui siègent au sein de cette instance? Quelles autres aides peuvent être sollicitées par ceux dont le budget a été raboté ou supprimé pour rebondir? Leur avez-vous communiqué ces autres possibilités? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

Qu’en est-il précisément du contrat-programme du Nova? Se poursuivra-t-il jusqu’à l’échéance? Comment justifiez-vous ce changement de règles «en cours de route»?

Sachant que le festival *Filmer à tout prix* est le dernier de ce genre et que sa disparition affecterait la diversité de l’offre culturelle en Fédération Wallonie-Bruxelles, quels motifs justifient la suppression de ses subventions?

Par ailleurs, ces décisions partagent un point commun avec celles prises pour le secteur des arts de la scène: les motivations des commissions d’avis n’autorisent aucun recours ni même retour. Elles sont dès lors lapidaires puisqu’elles conditionnent vos choix budgétaires. En outre, puisqu’il s’agit de contrats-programmes pluriannuels, nous devons encore attendre un long moment avant de réformer ces instances d’avis. Or, cette réforme aurait peut-être permis de prendre des décisions un peu plus équitables.

M. Fabian Culot (MR). – Après vous être occupée du dossier des contrats-programmes dans le secteur culturel, vous vous êtes attaquée à celui de l’aide à la diffusion dans le milieu du cinéma. Vous enchaînez donc – peut-être le confirmerez-vous – les octrois de subventions pour des durées allant de deux à quatre ans. Or, comme M. Doulkeridis vient de le rappeler, des voix expriment leur mécontentement.

Je ne suis pas naïf et j’ai conscience du fait que toute décision globale liée à l’octroi de subventions entraîne nécessairement la satisfaction des uns et le mécontentement des autres. Ce phénomène bien connu est inhérent à tout choix. Cela étant, quels sont les critères utilisés pour attribuer ces différentes subventions? Quelles sont les mo-

tivations adressées aux différents demandeurs de ces dernières? En effet, dans les diverses communications publiques, force est de constater que certains – dont le cinéma Nova à Bruxelles – ne comprennent pas pour quelle raison ils se voient attribuer moins d’argent.

Pour le reste, la situation a généré moins de remous que ce ne fut le cas dans le secteur culturel en général. Je n’ai en tous les cas pas vu le ministre-président se manifester, mais peut-être n’y a-t-il pas de cinéma à Tournai... (*Brouhaha*)

Quoi qu’il en soit, il ne s’est pas adressé directement à vous en ce qui concerne ce dossier.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Comme évoqué précédemment et à la suite de l’adoption du décret modifiant le décret «Cinéma», vous avez pris un certain nombre de décisions concernant l’octroi d’aides aux opérateurs audiovisuels, et ce, sur la base de l’avis émis par la COA.

Ainsi, 50 opérateurs sur les 60 demandes rentrées seront soutenus à l’avenir, pour un montant avoisinant les 3 millions d’euros par an.

C’était un moment important et attendu puisqu’il s’agissait de rééquilibrer l’attribution des aides sur la base d’un échancier commun et de concrétiser de nouvelles formes d’aides.

Entreprendre l’examen des cas particuliers est peu pertinent, dans la mesure où les décisions me semblent respecter dans l’ensemble les recommandations formulées par la COA. Néanmoins, il me paraît important de tirer quelques enseignements de la situation globale et des perspectives pour l’avenir de ce secteur particulièrement cher à mon groupe.

Madame la Ministre, qu’en est-il de votre lecture des orientations de fond pour le secteur, vu les choix posés à l’occasion de ce nouvel échancier? En application des articles 61 à 68 du décret, pouvez-vous me donner davantage d’informations sur les critères précis utilisés pour déterminer la longueur des conventions (de deux ou de quatre ans) pour les ateliers de production? Sur les huit ateliers de production conventionnés, deux bénéficient d’une convention d’une durée de quatre ans. Pouvez-vous m’éclairer sur cette option?

Vu le rôle spécifique joué notamment par les ateliers de production et d’accueil en la matière, qu’en est-il des objectifs poursuivis pour la production et la promotion du film documentaire, qui constituent un pan culturel important de la création et du soutien aux créateurs?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l’Enfance. – La mise en place de l’échancier commun a permis à la Commission d’aide aux opérateurs audiovisuels (COA) d’analyser et de comparer toutes les demandes de soutien à un même moment et en disposant de la totalité de

l’enveloppe budgétaire. Cela a permis de rééquilibrer les soutiens octroyés en vertu de l’évolution des différents projets et en intégrant de nouveaux opérateurs. Désormais, ce sera le cas tous les quatre ans. La répartition des enveloppes budgétaires entre les différents créneaux de soutien – exploitants de salles, distributeurs, plateformes numériques, ateliers et festivals – est restée stable. L’équilibre établi précédemment entre les différents types d’opérateurs n’a donc pas été modifié. En revanche, un nouveau créneau d’aides a été créé pour les structures de diffusion, avec une enveloppe supplémentaire. D’ailleurs, vous avez tous omis de rappeler, il me semble, que l’enveloppe était supplémentaire.

Madame Emmery, concernant les ateliers, j’ai suivi l’avis de la COA qui, sans jamais remettre en cause ou en question l’intérêt et la qualité du travail des ateliers, s’interroge sur leur complémentarité, la manière dont ils s’adaptent à un environnement en constante évolution, leurs projets, les éventuelles mises en commun pour des actions similaires ou complémentaires ou encore les liens avec l’éducation permanente. Toutes ces questions ont poussé les membres de la COA à proposer de limiter à deux ans les promesses d’aides afin de permettre aux ateliers de réfléchir ensemble sur ces différents points. Cette mesure est pour moi une opportunité. Je vais prochainement rencontrer les responsables des différents ateliers pour entendre leur point de vue et dessiner des pistes pour une évolution cohérente de ce secteur. L’enveloppe globale de soutien aux ateliers reste inchangée avec un montant annuel non négligeable de 1 286 000 euros, ce qui montre que leur rôle n’est pas remis en cause.

En termes de promotion, une nouvelle aide spécifiquement pensée pour la diffusion des documentaires est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017. Elle favorise la diffusion en salles des documentaires et l’organisation d’événements autour de ces films, tels des débats et des expositions. Concrètement, elle porte sur une aide de 4 000 euros par film pour l’organisation d’au moins dix séances événementielles. En outre, l’aide aux structures de diffusion bénéficiera essentiellement aux documentaires puisque ce sont surtout ces films qui ont une carrière dans le secteur associatif.

Monsieur Culot, l’attribution des aides aux opérateurs audiovisuels ne ressort absolument pas d’une logique comptable visant à renforcer la dimension industrielle de l’audiovisuel. La logique des soutiens reste très clairement culturelle et l’intérêt culturel des projets reste l’un des critères phares du décret. Je sais que vous n’y êtes pas insensible.

Le cinéma Aventure a subi les conséquences de l’absence d’échancier commun. Ce cinéma a été aidé en année 2 de la COA sur un budget résiduel. Il a donc reçu un montant de soutien trop faible au regard de ses activités et comparé aux

montants reçus par d'autres exploitants de salle. C'est une des raisons qui m'ont poussée à instaurer l'échéancier commun, pour permettre à la COA de remettre un avis éclairé sur l'ensemble des demandes au même moment et d'équilibrer les subsides. Ceci est valable pour d'autres opérateurs dont l'activité s'est considérablement développée et qui méritaient une revalorisation de leurs subsides.

Le montant global de l'enveloppe budgétaire étant fixe, augmenter certains opérateurs implique nécessairement d'en diminuer d'autres. Certains de ces opérateurs, bien qu'ils n'aient absolument pas démerité et qu'ils continuent à accomplir leur mission avec autant d'efficacité, ont été réévalués à la baisse. Ceci est dû au fait qu'ils se sont peu développés et n'ont pas autant étendu le champ et le volume de leurs activités.

Le cas du cinéma Nova est symptomatique. En 2012, avant la création de la COA, le Nova recevait un subside annuel de 34 619 euros. Cette même année, la COA s'est réunie pour la première fois et, considérant l'enveloppe disponible à ce moment-là, a proposé de soutenir ce cinéma à hauteur 90 000 euros dans le cadre d'une convention de deux ans suivie d'un contrat-programme de cinq ans (2015-2019). Il ne s'agit donc pas ici d'une remise en cause de la qualité du travail du cinéma Nova, mais d'un rééquilibrage, entre les différents cinémas, proposé par la COA.

Depuis 2013, d'autres cinémas ont bénéficié d'un subside, dont les cinémas Caméo à Namur et L'Aventure à Bruxelles, ainsi que Le Palace à Bruxelles depuis cette année. Quant au cinéma Le Parc à Charleroi, il est passé d'un écran unique à cinq écrans avec l'ouverture du Quai10, dont nous sommes tous réjouis ici. Tous ces éléments expliquent la nécessité de ce rééquilibrage.

Monsieur Doulkeridis, le 31 décembre 2017, il a été mis fin au contrat-programme du cinéma Nova qui portait initialement sur les années 2015 à 2019, dans le but de mettre en place l'échéancier commun. D'autres opérateurs sont dans le même cas. Le Nova bénéficiera maintenant d'une nouvelle convention de quatre ans pour les années 2018 à 2021.

La COA remet ses avis sur la base de critères d'ordre culturel qui sont repris dans le décret du 10 novembre 2011. Les membres de la COA sont, comme prévu dans le décret, des instances d'avis et des professionnels du secteur – distributeurs, exploitants, journalistes spécialisés, producteurs ou auteurs –, en veillant à éviter tout conflit d'intérêts.

Ma décision finale a été de suivre les avis de la COA, sauf pour Le Palace, que j'ai décidé de soutenir malgré l'avis négatif. Il y a là une logique par rapport à l'investissement consenti pendant plusieurs années par la Communauté française. Il serait en effet absurde à mes yeux de ne pas le soutenir au moment de son ouverture, dont j'ose

dire qu'elle est attendue.

La suppression des subventions au festival «*Filmer à tout prix*» s'explique par le fait que le projet présenté pour les prochaines années n'a pas convaincu les membres de la COA, notamment sur sa capacité à suivre l'évolution du secteur dans lequel il s'inscrit. Leurs avis ont été motivés sur la base des critères repris dans le décret. «*Filmer à tout prix*» n'est pas le seul festival consacré au documentaire. Le festival Millenium, par exemple, est entièrement dévolu à ce genre; le Festival international du film francophone (FIFF) et le Festival Cinéma méditerranéen en programment également régulièrement. La carte des festivals évolue constamment et nous devons suivre cette évolution.

Quatre festivals sont aidés pour la première fois en 2018. Le festival Ramdam, qui n'avait pas été soutenu en 2017 faute d'avoir soumis à temps sa demande, bénéficiera cette année d'une aide de 50 000 euros, plus en phase avec son activité et son rayonnement. Le secteur est mouvant et changeant et je ne désespère pas de voir la programmation spécifique de «*Filmer à tout prix*» reprise par un autre opérateur.

Enfin, je terminerai en disant que le décret est entré en application à la fin du premier semestre 2017, il est donc tôt pour en faire une évaluation. Laissons ses mesures prendre pleinement leurs effets avant de les évaluer et, éventuellement, de les modifier.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Je peux comprendre certains éléments, tels que le fait d'essayer de repartir sur une base globale pluriannuelle. Certains vous ont critiquée en affirmant que les différents budgets et leur répartition ne sont pas tranchés sur la base d'une lecture culturelle. Vous répondez que si, qu'ils sont bien établis dans le cadre d'une vision culturelle. Je ne veux pas porter de jugement trop rapide sur ce point. Ce qui manque à mes yeux et n'est pas mis à la disposition des uns et des autres – en tout cas pas des parlementaires – est une photographie globale utilisée par la commission de sélection et qui établirait l'offre générale vers laquelle elle se dirige, par genre de cinéma. En somme, un tableau qui nous permettrait de comprendre davantage la situation de manière globale plutôt qu'au cas par cas.

Nous, parlementaires, sommes informés des décisions directement par les acteurs qui font face à des évaluations établies par ces commissions de sélection. Dans le système actuel, ces évaluations ne sont pas équitables dans la mesure où elles donnent l'impression d'une lecture relativement subjective face à laquelle les différents acteurs n'ont pas l'occasion de répondre. Nous pouvons nous-mêmes avoir un avis sur l'un ou l'autre acteur que l'on connaît davantage. C'est le cas, en ce qui me concerne, du cinéma Nova que je suis depuis sa création. Je suis étonné de lire certains

commentaires émis sur cet acteur en particulier. C'est compliqué de renoncer à inscrire cela dans une réflexion liée à une vision culturelle, sur laquelle nous pourrions éventuellement nous entendre.

Pour ce qui est du Nova, relevons qu'il est confronté à une diminution de plus de 20 % alors qu'il s'attendait, puisqu'il dispose d'un contrat-programme jusqu'en 2019, à recevoir des moyens nettement plus importants que ceux qui lui sont alloués aujourd'hui. C'est une situation anormale, qui ne relève pas de la bonne gestion publique. C'est exactement l'inverse du principe même des contrats-programmes. Ces montages pluriannuels ont été mis en place pour garantir une certaine stabilité dans les recettes d'une institution. Compte tenu des montants en question, cela pose réellement problème.

M. Fabian Culot (MR). – Je vous remercie pour vos explications et détails, basés sur un ensemble d'éléments relativement objectifs, et pour votre volonté d'établir un échéancier commun. Cela apporte une plus grande lisibilité qu'un budget annuel et met les différents acteurs sur un même pied d'égalité. Je n'ai donc aucune critique à formuler à ce sujet.

Il est néanmoins important de constater l'incompréhension typique des bénéficiaires de subventions lorsqu'ils n'ont pas obtenu ce qu'ils avaient demandé ou ce qu'ils pensaient recevoir à la suite de signaux positifs émis par une commission d'avis ou d'une audition positive. En effet, une décision ministérielle s'écarte parfois de l'avis de l'instance d'avis.

J'attache une grande importance aux mots. Si une commission d'avis s'appelle ainsi, c'est parce qu'elle rend des avis et non des décisions! Cependant, quand nous nous écartons de son avis, nous devons impérativement motiver la décision prise et nous montrer très pédagogues pour expliquer ce choix et éviter que des recours aboutissent. En effet, ces derniers aboutissent généralement à cause du manque de motivation et d'explications.

Si ce problème se pose régulièrement, peut-être serait-il temps de réfléchir à comment adoucir le coup enduré par les opérateurs n'ayant pas obtenu les subventions escomptées. Ne pourrions-nous pas notifier une première décision et nous montrer à l'écoute des arguments? Par exemple, dans le secteur des arts de la scène, nous avons remarqué quelques erreurs de l'administration ou dans la présentation de dossiers. Nous pensions que tel théâtre ne remplissait plus les conditions et quand celui-ci venait avec des précisions complémentaires, nous nous apercevions que nous nous étions mal compris et que nous devons nous réorienter en tentant d'octroyer une somme complémentaire pour adoucir la diminution d'une subvention. Nous en reparlerons, tout à l'heure, pour d'autres dossiers.

Ne manque-t-il pas une étape entre la com-

mission d'avis, qui rend un avis, la ministre, qui rend des décisions, et ces opérateurs, qui ont l'impression d'être pris par surprise et de ne pas pouvoir argumenter face à la décision prise par votre administration? Ces opérateurs répètent que s'ils avaient eu connaissance de la décision plus tôt, ils auraient pu mettre en avant d'autres éléments pour tenter de vous convaincre.

Mon reproche ne vous concerne pas uniquement, Madame la Ministre. Je pense que les textes que nous votons déstabilisent parfois les demandeurs de subventions qui communiquent ensuite de manière excessive. Fâchés, ils ont l'impression de ne pas avoir été entendus avant la prise de décision de la personne compétente, alors qu'ils ont été entendus par la commission d'avis. Ils craignent aussi parfois de se retrouver face à des individus disposant d'une connaissance plus pointue du système. Nous devons donc réfléchir à une solution pour adoucir les problèmes nés de la prise de décisions.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, je vous avais demandé une lecture des orientations de fonds puisque les choix se sont opérés au même moment. Je comprends qu'il faille laisser du temps au temps pour obtenir une évaluation correcte de la mise en place des nouveaux dispositifs du décret et c'est sage de votre part.

Votre vision positive des ateliers, votre désir de rencontrer les différents acteurs pour tracer des pistes et votre souci de cohérence et de remise à plat vont dans le bon sens. Mais je rejoins aussi la demande de mes collègues qui aimeraient que votre schéma intègre le souci d'entendre les demandeurs qui ont manifesté leur mécontentement. Aujourd'hui, pour qui n'est pas entendu, la seule voie possible est celle du recours. Ce n'est pas la façon la plus constructive de bâtir ensemble une politique culturelle, quel que soit le secteur en question. C'est vrai aujourd'hui pour le secteur de l'audiovisuel, ça l'était hier pour celui des arts de la scène. Je suis sensible à ce manque d'écoute entre le moment où la décision tombe et celui où il est possible de se faire entendre et d'exprimer son mécontentement.

M. le président. – Les incidents sont clos.

4 Questions orales (Article 81 du règlement)

4.1 *Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Part d'emploi artistique dans les contrats-programmes en arts de la scène»*

4.2 *Question de M. Christos Doukeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Cul-*

ture et de l'Enfance, intitulée «Soutien à l'emploi artistique»

4.3 Question de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mécontentement des compagnies de théâtre»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, lorsque vous avez annoncé votre décision de soutien à 236 contrats-programmes en arts de la scène en novembre dernier, vous avez rappelé l'examen simultané de tous les projets sur la base de critères harmonisés, dont le critère relatif à l'emploi artistique.

En effet, la révision du décret «Arts de la scène» poursuivait plusieurs objectifs: le renforcement de l'emploi artistique et de la promotion des artistes, la transparence et la professionnalisation en matière de gestion, la volonté de toucher de nouveaux publics et de déployer une réelle stratégie de médiation culturelle, le renforcement des liens entre les opérateurs culturels et les écoles, le développement des partenariats entre les opérateurs en vue de l'optimalisation des structures.

À la suite de l'annonce des montants octroyés aux opérateurs, les compagnies de théâtre adulte et les représentants des artistes ont exprimé une certaine insatisfaction. Ils ont organisé un rassemblement devant votre cabinet le 23 janvier dernier pour demander une meilleure prise en compte de l'emploi artistique.

Comment la négociation avec les opérateurs sera-t-elle menée sur le pourcentage d'emploi artistique à inscrire dans les contrats pour les projets qui ont reçu moins que le montant sollicité et détaillé dans leur dossier de demande d'aide? Un pourcentage minimum est-il prévu par votre cabinet pour la conclusion des contrats-programmes? Quels sont les dispositifs prévus *a posteriori* pour vérifier la part effectivement consacrée à l'emploi artistique par les opérateurs?

Finalement, même si j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer cette question en séance plénière, je souhaiterais à présent que vous m'informiez de l'état d'avancement du cadastre de l'emploi artistique. Ce cadastre est prévu dans la déclaration de politique communautaire, mais n'a pas encore vu le jour.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – En décembre dernier, je vous avais interrogée au sujet de la pétition de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) et de l'Union des artistes. Ces organisations rappelaient que la coupole «Artistes au centre» avait conclu à la nécessité de «déterminer des quotas d'emploi artistique selon les subventions, la nature des rela-

tions contractuelles et des budgets, de les inscrire dans les contrats-programmes et les conventions des opérateurs et de revoir les missions et les obligations des opérateurs subventionnés». Le débat n'est donc plus de connaître le montant perçu par chaque institution, mais de vérifier l'affectation de ce montant au soutien de l'emploi artistique. Tel semble être l'objectif principal de votre réforme et la raison des choix qui ont été effectués dans le cadre de l'octroi des différentes subventions.

Le secteur des arts de la scène est toujours en colère. La Chambre des compagnies théâtrales pour adultes (CCTA) avait d'ailleurs lancé un appel à manifester mardi dernier à la suite de vos décisions quant à l'octroi de subventions aux opérateurs en arts de la scène. Selon la CCTA, «les lignes n'ont pas bougé, l'artiste n'est pas au centre, le budget de l'aide à la création n'a pas augmenté, les processus de décision et les budgets ne sont pas transparents».

Vous m'aviez dit que votre réforme des arts de la scène plaçait l'emploi artistique au cœur des critères d'attribution et d'évaluation des subventions structurelles, notamment dans le cadre des contrats-programmes. C'est l'une des raisons que vous avez avancées pour vous justifier auprès de certaines institutions déçues. Vous m'aviez garanti que les taux d'emploi artistique et les parts budgétaires réservées aux activités artistiques seraient bien repris dans le cahier des charges de chaque opérateur bénéficiant d'un contrat-programme entre 2018 et 2022. Vous aviez d'ailleurs annoncé que la rédaction du libellé des contrats-programmes débiterait début janvier et intégrerait notamment des outils de mesure de l'évolution de l'emploi artistique. Les outils de ce type sont en effet indispensables.

Madame la Ministre, où en est la rédaction de ce libellé, notamment le volet consacré au taux d'emploi artistique? Dans quel délai les institutions auxquelles vous avez promis des moyens peuvent-elles espérer y voir plus clair en termes de taux d'emploi? Avez-vous avancé sur les outils de mesure de l'évolution de l'emploi en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'affirmative, quels sont-ils? Enfin, pouvez-vous faire le point sur votre rencontre avec les manifestants de mardi dernier?

M. Fabian Culot (MR). – Après le débat que nous avons mené il y a quelques semaines sur les lieux de diffusion des arts de la scène et aujourd'hui sur ceux du cinéma, voici mes interrogations sur les compagnies de théâtre. Vous avez voulu régler tous les problèmes de la culture au même moment! À côté de ces dossiers, celui concernant la réforme des allocations familiales doit presque paraître une partie de plaisir!

Nous avons tous entendu parler de la manifestation et des revendications de la CCTA, dont le représentant demandait dans une interview à la RTBF un doublement du budget accordé aux

compagnies de théâtre. Mme Emmery est intervenue sur ce sujet: elle a sans doute voulu vous faire part de la préoccupation du groupe socialiste par rapport aux subventions allouées aux compagnies de théâtre. Quel est le point de vue de votre majorité sur la question de l'augmentation du budget?

Je soutiens les revendications visant à obtenir des garanties pour l'emploi des artistes et à éviter la précarisation de leur statut, relativement fragile. Quelle est votre volonté en tant que ministre face à ces préoccupations?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame Emmery et Monsieur Doukeridis, vous m'interrogez tous les deux sur la rédaction des contrats-programmes. Comme prévu, cette rédaction a bien débuté en janvier 2018. Comme je vous l'ai expliqué devant la commission en décembre, un taux d'emploi artistique minimum sera en effet fixé dans le cahier des charges des opérateurs.

Pour les opérateurs identifiés sous les catégories «centres scéniques», «lieux de création», «lieux de diffusion» et «festivals», les obligations en termes d'emploi seront également exprimées en volume. Ces taux et volumes, tout comme les autres obligations chiffrées des contrats-programmes, correspondent à ceux identifiés dans les dossiers de demande de soutien des opérateurs. Ils ne feront pas l'objet d'une négociation puisqu'il s'agit des critères qui ont été analysés par les instances d'avis et qui ont servi de base à la prise de décision. Chaque dossier rentrait précisait une identification du taux d'emploi. La décision s'est fondée sur ce critère que j'ai analysé et qui figurera dans le contrat-programme.

Je le répète: ces critères ne font pas l'objet d'une négociation, mais ils peuvent bien entendu être adaptés en fonction du montant de la subvention obtenue. Il est logique que, si la subvention est moins importante que celle demandée, les taux soient ajustés proportionnellement.

Vous m'interrogez également sur les dispositifs qui permettront de mesurer et d'évaluer l'emploi artistique des opérateurs soutenus. L'article 68 du décret dans sa section 5 «Évaluation» précise que «le bénéficiaire d'un contrat-programme transmet à l'administration, au terme de chaque exercice écoulé, (...) un rapport d'activité», en complétant les documents qui sont prévus à cet effet et qui permettent de mesurer le degré d'exécution de ces obligations. Cette mesure sera tant quantitative que qualitative: quantitative, à travers les comptes des opérateurs dans lesquels apparaîtront pour la première fois, de façon automatique, les chiffres d'emploi artistique tels que définis par le nouveau décret; qualitative, à travers les informations à communiquer sur les contrats proposés aux artistes et sur les barèmes appliqués, conformément à l'article 63 du décret.

Le cadastre pour l'emploi, pour ce qui con-

cerne les arts de la scène et plus précisément l'emploi artistique, a été pris en main par le précédent gouvernement dès le mois d'avril 2013. Une concertation a été organisée entre les fédérations d'employeurs, les syndicats et les représentants de l'administration. Sept réunions de travail ont eu lieu en janvier 2013 et jusqu'en novembre 2016.

Certains aspects de la problématique ont également été traités. Cela a été le cas au cours des rencontres de l'opération «Bouger les lignes». Bien plus que dans des secteurs où l'emploi est encadré, l'emploi dans le secteur des arts de la scène est difficilement mesurable. En effet, le schéma relationnel classique, c'est-à-dire un employeur/un contrat/un travail, n'est pas la règle. Tout d'abord, l'employeur n'est pas toujours celui qu'on croit, notamment dans le cadre de coproductions et plus largement en raison du recours à des tiers payants intermédiaires.

Les contrats peuvent être multiples, souvent de courte durée et fondés sur des modes opératoires très variés. Le terme «cachet des artistes» dont il est souvent question, recouvre des situations très diversifiées qui conduisent souvent les intéressés à des passages par la case «chômage». Tous ces éléments font donc l'objet de discussions. Le système de récolte de données doit être adapté.

C'est à cela que s'emploie la direction du cadastre de l'emploi. L'objectif assigné, en accord avec l'administration fonctionnelle, est de tenter de produire d'abord un cadastre relatif à l'emploi des opérateurs bénéficiant d'un contrat-programme. Or, les contrats-programmes sont en cours de rédaction. La première opération test devrait être tentée en 2018 pour laisser la place à une étude plus large en 2019.

Madame Emmery, Messieurs Culot et Doukeridis, vous m'interpellez tous les trois au sujet du mécontentement exprimé par la CCTA. Ce mardi 23 janvier, étant moi-même retenue en réunion de commission des Affaires sociales du Parlement de Wallonie pour le vote à l'unanimité du projet relatif aux allocations familiales, mon chef de cabinet et mes collaborateurs ont rencontré la délégation de la CCTA en mon nom. L'entretien a principalement porté sur le budget 2018 des arts de la scène et sur les montants qui ont été et seront attribués aux aides aux projets dans le secteur théâtral.

Dans le cadre de cette rencontre, il a tout d'abord été rappelé aux représentants de la CCTA que le nouveau calendrier harmonisé pour l'ensemble des domaines artistiques prévoit trois à quatre sessions d'examen des demandes de soutien en 2018. Par ailleurs, toutes les aides attribuées pour l'année budgétaire seront rendues publiques, comme ce fut le cas précédemment. À titre exceptionnel, les premières aides aux projets de type pluriannuel ont d'ailleurs, déjà été annoncées sur

le site internet www.greoli.cfwb.be dans le cadre de la mise en œuvre de l'échéancier commun des arts de la scène.

La délégation de la CCTA a entendu des éclaircissements quant aux exercices de répartition budgétaire à réaliser dans le cadre du budget 2018 dans le domaine des arts de la scène, notamment, à partir de la provision des 10 millions d'euros supplémentaires votés fin septembre par le gouvernement. Elle s'est, de ce fait, vu confirmer que les crédits disponibles précédemment pour les aides aux projets seront, non pas amputés, mais augmentés des montants attribués pour les premières aides aux projets de type pluriannuel. Dans les domaines du théâtre adulte et du théâtre-action, cela représente l'allocation d'un montant supplémentaire de 680 000 euros dès 2018.

Lors de la rencontre, il a également été précisé aux représentants de la CCTA que les montants d'aide exceptionnelle, ou «*phasing out*», attribués cette année aux opérateurs n'ayant pas obtenu de renouvellement de leurs subventions structurelles seront disponibles, dès 2019, pour les aides aux projets et donc pour le soutien à la création artistique. Au niveau du théâtre adulte, ce montant représente 831 799 euros.

Déjà augmenté de 131 000 euros en 2015 et en 2017, le montant géré par le Conseil de l'aide aux projets théâtraux (CAPT) passe donc de 1 261 000 à 1 941 000 euros en 2018 et s'élèvera à 2 772 799 euros en 2019. La demande légitime de nette augmentation de l'enveloppe consacrée à la création a donc, dans les faits, été rencontrée, en ce sens que l'enveloppe a été doublée. C'est la raison pour laquelle Mme Emmery ne m'a pas interrogée à ce propos: elle savait que nous avions doublé les budgets.

Compte tenu de ces éléments, vous constaterez que la CCTA et moi-même partageons la même volonté de transparence. L'ensemble des montants accordés est, en effet, déjà publié sur le site; le reste le sera au fur et à mesure. Le budget est, en outre, doublé. Par ailleurs, mes choix ne visent en aucune manière à pénaliser les créateurs. J'entends plutôt soutenir l'émergence de nouveaux artistes et le dynamisme de la création artistique en Communauté française.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Madame la Ministre, ma question ne portait pas sur les équilibres budgétaires tels que définis dans le cadre des décisions de gouvernement, mais bien sûr l'emploi artistique. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit!

En ce qui concerne les contraintes liées à l'emploi et définies dans les contrats-programmes des opérateurs qui ont obtenu une subvention moins élevée qu'espéré, j'entends bien que le taux d'emploi sera adapté. C'est ce curseur-là, recalculé, qui définira les critères sur lesquelles porteront les évaluations futures. Ceci me paraît compréhensible.

Quant à l'évaluation, vous faites état d'un rapport d'activité qui comprendra un volet quantitatif et un volet qualitatif. Ceci me paraît intéressant! Je serai attentive à ces deux volets dès la publication du premier rapport d'activité.

Je m'interroge sur la méthodologie appliquée au cadastre de l'emploi artistique. Comment faut-il envisager ce cadastre pour que nous disposions, à un moment, d'une photographie qui soit le reflet exact de la situation? Nous sommes confrontés à une réalité que nous ne pouvons pas mesurer pour l'instant. L'élaboration d'un cadastre permettrait de le faire. Je vous invite dès lors à réfléchir à cette question dans les mois à venir.

L'emploi artistique est une question cruciale. Le statut d'artiste tel qu'il est conçu n'est pas adapté aux besoins des artistes. Le durcissement de l'attitude de l'ONEM à l'égard des artistes confirme cette perception. L'emploi artistique de qualité dans les institutions est une question qui devrait nous préoccuper fortement, tant au sein de cette commission qu'au sein de votre ministère.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Madame la Ministre, vos réponses sont en partie encourageantes. Vous prenez en considération les objectifs de soutien à l'emploi et vous prenez comme point de départ les dossiers rentrés par les institutions. Ce soutien se fait au prorata du financement reçu par rapport au budget demandé. Cette base est objective et compréhensible.

Sur la question de l'évaluation, vos propos n'apportent rien de nouveau, si ce n'est l'aspect qualitatif. Chaque année, l'institution qui reçoit un soutien doit faire un rapport sur l'utilisation des moyens accordés et l'accomplissement des objectifs qu'elle s'est fixés en termes d'emploi. La difficulté est la suivante: comment évaluer ce rapport? Vous avez vous-même rappelé que la réflexion sur le cadastre de l'emploi a débuté en 2013, soit sous la précédente législature. L'actuelle législature touche doucement à sa fin. Pourtant, vous n'êtes toujours pas en mesure de définir l'emploi dans le secteur artistique. Tant que cet emploi n'est pas défini de manière claire, ne risquons-nous pas de nous retrouver avec des critères d'évaluation qui ne permettent pas de mesurer le respect des engagements? Il y a là un enjeu important et vous devez faire en sorte d'éclaircir ce point. La SACD a fait des propositions sur lesquelles nous pourrions éventuellement nous baser.

Mon groupe avait proposé de doubler les montants qui sont consacrés à l'aide aux projets et qui étaient restés inchangés depuis 2008. Vous avez refusé la proposition de mon groupe lorsque nous avons examiné le budget. Vous semblez dire aujourd'hui que cette augmentation sera d'application dans les faits. Si j'ai bien compris, vous allez à cet effet utiliser en 2019 les montants du *phasing out* utilisés en 2018. Mais comment allez-vous faire pour 2018? J'avoue n'avoir pas

bien compris le mécanisme utilisé, mais je relirai votre réponse dans le compte rendu intégral. Si ma compréhension de votre réponse est correcte, alors c'est une bonne nouvelle: il s'agit d'un budget qui sert à soutenir directement l'emploi artistique.

M. Fabian Culot (MR). – Manifestement, il existe comme une dissociation entre les débats que nous menons et la manière dont les opérateurs le ressentent. Ces dernières années, les manifestations devant les bureaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles visaient à protester contre les coupes budgétaires. Par contre, les manifestations actuelles se dirigent contre vous quand vous annoncez des augmentations. Peut-être est-ce dû aux difficultés dans la gestion de votre communication ou aux explications données. Toujours est-il que plus vous annoncez des majorations de budget, plus les opérateurs manifestent sous vos fenêtres.

Je reviens sur la question de l'importance des critères, de la motivation et de la transparence des décisions prises. Certains protestent et manifestent, arguant qu'il n'est pas normal qu'un opérateur reçoive autant et l'autre moins. Votre réponse revient pratiquement à dire «circulez, il n'y a rien à voir», étant donné que les budgets ont été majorés. Si les budgets ont été à ce point majorés, il serait bien que nous voyions qu'ils font des heureux. Il existe un souci à cet égard!

Il semble bien que les demandes en matière d'emploi ne soient pas satisfaites. Si Mme Emmery ne demande pas explicitement une augmentation du budget, il me semble que les préoccupations en matière d'emploi se traduisent généralement par la nécessité d'augmenter les budgets. Il faudra un moment que vous éclaircisiez votre point de vue: si la question n'est pas budgétaire, alors il faudra prendre d'autres mesures pour répondre aux préoccupations du secteur.

4.4 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Compensation du 1 % en 2017 pour les opérateurs culturels»

Mme Isabelle Emmery (PS). – En novembre dernier, j'avais eu l'occasion de vous interpeller quant à l'utilisation des budgets supplémentaires que vous aviez obtenus lors de l'ajustement budgétaire. Il s'agissait d'une excellente nouvelle puisque plus de trois millions d'euros avaient été dégagés pour renforcer l'emploi artistique en arts de la scène et que le solde devait être réparti dans les autres secteurs culturels. Lors de nos échanges, vous aviez évoqué l'avis de l'inspection des Finances sur une proposition que vous lui aviez soumise et sur les différents scénarii à l'étude.

J'ai été récemment contactée par plusieurs opérateurs culturels qui s'étonnent de ne pas avoir reçu le montant prévu «pour effort lié à la situa-

tion économique».

Madame la Ministre, de quelle manière le budget de 1,4 million d'euros pour le rattrapage du 1 % en 2017 a-t-il été affecté? Même si vous n'utilisez pas cette dénomination, vous aviez annoncé poursuivre cet objectif. Plus de six mois après cette annonce, la compensation a-t-elle été octroyée à l'ensemble des opérateurs bénéficiant d'une convention ou d'un contrat-programme?

Comment le solde de 1,7 million a-t-il été utilisé et selon quels critères objectifs? Nous sommes fin janvier et la liste des bénéficiaires n'est toujours pas disponible sur culture.be. Dès lors, pourriez-vous la joindre au rapport de notre commission?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, je vous avais en effet répondu en novembre dernier que les 3 200 000 euros additionnels inscrits à l'article de base (AB) 01.01.11 de la division organique (DO) 20 assureraient un soutien complémentaire à des contrats-programmes ou conventions existants, dans une perspective d'équité et dans une logique non linéaire, puisqu'il s'agissait d'une décision du gouvernement. À la fin de l'année 2017, j'ai proposé au gouvernement une affectation des crédits afin de fournir aux opérateurs des secteurs culturels une aide supplémentaire pour assurer plus efficacement les missions précisément définies dans leur contrat-programme ou leur convention. Le but est de compenser, en tout ou en partie, les difficultés financières liées à la situation économique des opérateurs culturels.

Les montants ont été répartis entre les différents secteurs culturels, proportionnellement aux montants fixés dans les conventions et contrats-programmes; je vais ici énoncer le détail, mais, si vous le souhaitez, je mettrai les tableaux à votre disposition. 50 300 euros sont alloués à la DO 20 de manière transversale, tandis que 768 100 euros vont à la DO 21, qui concerne les arts de la scène, et sont répartis comme suit: 5 200 euros de manière transversale, 316 300 euros au théâtre adulte, 18 600 euros au théâtre-action, 245 200 euros à la musique classique et contemporaine, 29 100 euros à la musique non classique, 55 600 euros aux arts chorégraphiques, 9 300 euros aux arts forains, du cirque et de rue, 2 000 euros aux contes et 86 800 euros aux domaines interdisciplinaires.

Voici comment sont répartis les autres montants: 15 900 euros à la DO 22 (lettres et livres), 31 600 euros à la DO 22 (lecture publique), 15 400 euros à la DO 23 (EP – éducation permanente –, CEC – centre d'expression et de créativité – hors décret), 143 100 euros à la DO 24 (patrimoine) à raison de 115 300 euros pour les musées et 27 800 euros pour les archives. Un montant de 46 800 euros revient à la DO 27 (arts plastiques), 165 800 euros à la DO 28 (centres culturels) et enfin 2 400 euros à la DO 28 (médi-

thèque). Soit un total de 1 239 400 euros. Compte tenu des procédures de contrôle administratif et budgétaire en vigueur, les derniers paiements rattachés à 2017 ont été effectués par l'administration le 25 janvier 2018.

Le solde de ces 3 000 200 euros a été affecté en fonction des besoins exprimés par les opérateurs. Une dotation spécifique de 200 000 euros a été attribuée au service administratif à comptabilité autonome (SACA) Musée Royal de Mariemont et lui permettra de remplir ses missions, c'est-à-dire de préparer l'exposition consacrée au trésor d'Alexandrie. Le BOZAR est partenaire de cette initiative. Cette dotation servira aussi à aménager une partie du parc en jardin japonais et à mettre en valeur un portail traditionnel japonais (torii) ainsi qu'une statue bouddhiste ramenée par Raoul Warocqué.

De plus, nous avons octroyé une dotation de 500 000 euros au SACA Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA) afin de compenser, en partie, la perte de ses recettes. Les firmes Proximus et VOO ont choisi d'investir dans le financement direct des opérateurs de production cinématographique, renonçant ainsi à la contribution en espèces au CCA.

Nous avons également octroyé des aides ponctuelles, pour un montant de 100 000 euros supplémentaires, aux projets transversaux de 2017, un soutien de 100 000 euros aux opérateurs culturels qui ont sollicité des subventions pour un équipement et un soutien de 279 000 euros aux opérateurs qui ont sollicité des aides à la création en musique classique et non classique, musique contemporaine, aux Tournées Art et Vie et au programme «Spectacle à l'École».

Nous avons également injecté 100 000 euros supplémentaires pour soutenir le cirque, les arts forains et les arts de la rue, 231 000 euros pour la reconnaissance, dès 2017, de cinq bibliothèques par la Communauté française ainsi qu'une participation à hauteur de 100 000 euros pour l'organisation de l'exposition relative aux soixante ans des Schtroumpfs.

Je voudrais encore citer le soutien complémentaire de 96 000 euros apporté aux musées dans le cadre des restaurations et des traitements de conservation. Il inclut la restauration de la fontaine Pol Bury à La Louvière (50 000 euros), la commande ou le traitement de l'encadrement de *l'Homme de la rue* de Paul Delvaux (8 000 euros), le traitement et la conservation d'une roue à l'Espace gallo-romain d'Ath (8 000 euros), la commande de vingt journées de travail à une restauratrice de papier pour le compte de la réserve d'œuvres de Braine-l'Alleud et du musée Félicien Rops (6969,60 euros), une acquisition de matériel pour dix copy-plans pour la réserve de Mons destinés à l'entreposage de documents nettoyés (19 491 euros), une commande de matériel destiné à la conservation (2401,03 euros) et un projet de

Doc Lab (100 000 euros) visant à faire profiter des jeunes en difficultés de l'expertise d'Yves Hinan, Jean Libon et Manu Riche, trois réalisateurs émérites de la Communauté française. Ils pourront ainsi travailler sur un projet documentaire situé à la croisée des chemins entre cinéma, éducation aux médias et aide à la jeunesse.

Enfin, n'oublions pas le soutien de 100 000 euros au Palace, pour couvrir les frais de fonctionnement en vue de son ouverture et 56 000 euros pour les arts plastiques, dont 15 000 euros pour Espace 251 Nord à Liège et des soutiens complémentaires aux bourses d'aide à la création.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Lorsque je recevrai la copie, je ferai une belle addition pour vérifier si j'arrive bien aux trois millions d'euros...

4.5 *Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Retombées de la reconnaissance de la bière au patrimoine de l'humanité de l'UNESCO»*

Mme Laetitia Brogniez (MR). – La bière revêt une grande importance dans notre patrimoine culturel, tant au niveau fédéral qu'au niveau communautaire. En Communauté française, nous avons d'ailleurs reconnu la bière en tant que chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel depuis 2012. En 2016, sur une initiative conjointe des Communautés germanophone, flamande et française, l'UNESCO a reconnu la bière belge sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Il s'agit d'une reconnaissance de la bière en tant que telle, mais également de tout son processus de fabrication, des traditions, etc. Bref, c'est toute la «culture de la bière» qui est visée.

Fin 2016, vous avez expliqué à un de mes collègues qu'un Observatoire de la culture brassicole avait été mis sur pied afin de mettre en place les mesures de sauvegarde proposées dans le dossier de candidature déposé auprès de l'UNESCO. Vous avez précisé que cet observatoire est composé de brasseurs, de zythologues, de représentants d'organismes non gouvernementaux accrédités par l'UNESCO ainsi que des représentants des administrations des quatre pouvoirs publics concernés. Ses tâches sont, d'abord, de sensibiliser les niveaux local, national et international à l'importance de ce patrimoine culture, de guider et d'encourager le dialogue permanent entre les appréciateurs, les connaisseurs, les médiateurs et les brasseurs et, enfin, d'échanger les bonnes pratiques pour la sauvegarde de la bière.

Madame la Ministre, quel bilan peut-on tirer des actions de cet observatoire? Qu'en est-il de ses missions? Ses objectifs sont-ils atteints? Quelles sont les mesures de sauvegarde qui ont

concrètement été appliquées? Plus généralement, quelles sont les retombées de cette inscription à l'UNESCO? A-t-on remarqué un regain d'intérêt pour nos bières belges, et plus particulièrement pour les bières fabriquées sur le territoire de la Communauté française? À l'époque, vous avez indiqué vouloir mettre en œuvre une politique culturelle, en concertation avec les acteurs de terrain, pour valoriser les bières wallonnes et bruxelloises. Cette politique a-t-elle été mise en œuvre? Dans l'affirmative, quel bilan pouvons-nous en tirer? Est-elle poursuivie? Dans la négative, est-elle prochainement à l'ordre du jour?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame, votre question se rapproche fortement de celle posée par M. Prévot il y a quelques semaines et à laquelle j'ai finalement donné suite par une réponse écrite. Depuis sa création début 2016, l'Observatoire de la culture brassicole (OCB) s'est réuni à plusieurs reprises. Outre la rédaction de l'accord interministériel visant son instauration, il a suivi le processus – lent et complexe – de reconnaissance de la culture de la bière sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. À présent, ses membres travaillent sur le suivi des répercussions de cette reconnaissance. La création de cet observatoire a en effet pour objectifs d'accompagner les détenteurs et praticiens de l'art brassicole et d'assurer sa valorisation en Belgique. Ainsi, lors des réunions de l'observatoire, les initiatives et les mesures de sauvegarde prises par les membres sont relayées. D'autre part, un rapport périodique pour la Belgique devait être remis en décembre 2017. Les Communautés avaient prévu de se concerter pour préparer la rédaction du document qui concerne tous les éléments reconnus en Belgique.

Cependant, en décembre dernier, l'UNESCO a fait part de sa décision du report de ce rapport périodique en 2020, car les pays le présenteront dorénavant selon les groupes géographiques et non plus pays par pays. La méthode a donc changé. L'observatoire a également été à l'initiative de la remise officielle du certificat de l'UNESCO, le 19 mai 2017, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Isabelle Weykmans, vice-ministre présidente et ministre de la Culture, de l'Emploi et du Tourisme de la Communauté germanophone, a introduit, suivi et mené à bonne fin le dossier auprès de l'UNESCO, des Communautés et des Régions de Belgique. C'est en notre nom à tous que le certificat de l'UNESCO lui a été remis des mains de Paoli Fontani, directeur de l'UNESCO auprès des institutions européennes.

Un élément intéressant relatif aux retombées de cette inscription à l'UNESCO réside dans le fait que le nombre de brasseries officielles et de bars à bière titulaires d'une licence est en augmentation, de même que le nombre de brasseries ayant effectué une demande d'agrément au cours des six derniers mois de 2017. Il ne faut pas non plus

oublier les brasseurs amateurs, qui produisent entre 150 et 300 litres par an et dont le nombre augmente lui aussi. Leur caractère artisanal fait d'eux une composante essentielle de la culture de la bière en Belgique. Enfin, la politique culturelle mise en œuvre en partenariat avec les acteurs de terrain a permis de développer des initiatives diverses des membres de l'OCB, comme par exemple l'organisation d'une journée «Brasseries ouvertes» de dégustation ou l'organisation de festivals.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – J'ajouterai simplement qu'il me semble important de valoriser autant que possible la bière, au même titre que tout autre produit de notre patrimoine.

4.6 *Question de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Financement du Forum de Liège»*

M. Fabian Culot (MR). – Vous avez retiré votre soutien au Forum de Liège alors qu'un contrat lui assurait un soutien financier de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles jusqu'en 2028.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Comme vous ne l'ignorez sans doute pas, j'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants du Forum de Liège fin 2017. Les discussions se sont ensuite poursuivies entre le Forum et mon cabinet et une réunion de travail a encore eu lieu ce lundi 22 janvier.

Il ne souffre aucun doute que la Communauté française s'est engagée à soutenir le Forum dans le cadre d'une concession d'exploitation qui court jusqu'en 2028. Cette concession ne prévoit toutefois pas explicitement la manière dont le soutien financier doit s'opérer. Jusqu'il y a peu, ce soutien financier avait été accordé par le biais du décret des arts de la scène, mais le nouveau décret et ses critères plus stricts, notamment sur l'emploi artistique, ne le permet plus. Voilà ce qui explique ma décision qui ne remet cependant pas en cause la concession et les engagements qui y figurent.

Vous n'êtes pas non plus sans savoir que le bâtiment du Forum appartient à la Communauté française. L'enjeu pour cette dernière est que le site soit exploité et que des productions culturelles y soient diffusées afin que le Forum remplisse son rôle essentiel pour nos artistes, au cœur des missions et de la politique culturelle de la Communauté française. Une analyse a permis de conclure qu'il était possible de conclure convention reconnaissant la Communauté française comme propriétaire du bien et lui permettant d'en déléguer la gestion à une ASBL dans le respect de la destination du site.

Cette proposition a été communiquée au pré-

sident et au directeur du Forum le 22 janvier. Elle a été confirmée par écrit; le courrier est parvenu au Forum hier. Le conseil d'administration du Forum pourra ainsi en prendre connaissance et prendre position. L'enjeu est d'assurer le respect de la concession d'exploitation et de l'engagement qui y est lié dans le chef de la Communauté française.

M. Fabian Culot (MR). – Madame la ministre, je vous remercie pour ces éléments apaisants sur la situation du Forum. J'en reviens à ce que je disais toute à l'heure: c'est l'exemple type d'un dossier où on a peut-être pris une décision en ne connaissant pas tous les tenants et aboutissants. Le Forum est ensuite venu avec des éléments complémentaires et on essaie de pallier les difficultés par la rédaction d'une convention particulière. En tous cas, je crois que si on avait bien appréhendé les difficultés au moment de l'annonce des décisions sur les contrats-programmes, on aurait peut-être pu éviter une mini-crise sur la situation du Forum en suggérant des solutions à travers d'autres budgets.

Quand je disais tout à l'heure qu'il fallait parfois modaliser la procédure pour que les demandeurs de subventions puissent être entendus et faire valoir leurs observations, nous aurions évité une crise. S'il y a une difficulté identifiée à Liège sur cette question et si c'est pour résoudre le problème en rédigeant une convention *a posteriori*, pourquoi ne pas avoir annoncé cette solution dans le même temps? Cela aurait évité beaucoup de stress.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je voudrais être claire. Le fait que ce dossier vienne de Liège n'a aucune incidence sur la même manière dont il a été traité, dès lors que tous les dossiers sont traités de la même manière sur l'ensemble du territoire de la Communauté française.

Ensuite, depuis le début, tout le monde est parfaitement conscient de l'existence du rapport de concession. Si d'aucuns sont, à tort, passés par le décret des arts de la scène pour résoudre un problème qui ne devait pas se résoudre dans ce cadre-là, cela ne relève pas de ma responsabilité.

De plus, si au lieu de crier dans tous les sens, tout le monde avait pris le temps de s'asseoir et de discuter pour éclaircir les choses, on se serait directement rendu compte que mon intention n'était pas de mettre fin à la concession du Forum. Je suis donc heureuse qu'après un certain temps, tout le monde se rende compte que non seulement les dossiers ont été traités dans le cadre des décrets et conventions respectifs et qu'il vaut souvent mieux d'abord s'asseoir avant de hurler.

M. Fabian Culot (MR). – Alors là, je ne suis pas d'accord avec vous, car très honnêtement, quand vous êtes une institution comme le Forum, que vous êtes subventionné depuis un certain

nombre d'années au titre de contrat-programme et des arts de la scène et que vous recevez un courrier vous annonçant que vous ne recevrez plus rien, sans aucune autre communication, vous hurlez!

La communication sur la conclusion d'une convention complémentaire est née parce que des cris se sont fait entendre et qu'il y a eu des rencontres avec vous. Il aurait fallu veiller au moins à prévoir une communication simultanée. Cela ne va pas de dire à quelqu'un qu'il n'aura plus rien et puis, en réaction à ses hurlements de protestation, de lui répondre que s'il n'aura plus rien sur ce budget-là, cela ne signifie pas qu'il n'aura rien sur un autre budget.

Je n'étais pas là, mais j'ai entendu les appels. Ensuite, les rencontres ont eu lieu après. Les députés sont là pour aussi relayer ce qu'ils entendent en provenance du terrain. Je pense très honnêtement que vous avez créé un problème dont vous auriez pu vous passer.

4.7 *Question de M. Fabian Culot à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recours au Conseil d'État de la Maison de la Culture de Tournai»*

M. Fabian Culot (MR). – Madame la Ministre, la Maison de la Culture de Tournai a introduit un recours devant le Conseil d'État contre votre décision dans le dossier des contrats-programmes. Si elle a introduit un recours, c'est sans doute qu'elle n'a pu trouver d'apaisement quant à certains budgets, dont celui des arts de la scène. Dans ce dossier, d'ailleurs, le ministre-président avait indiqué, dans ses diverses communications publiques et parlementaires, que des recours au Conseil d'État étaient possibles. Il avait tant poussé la Maison de la Culture de Tournai à introduire un recours que je lui avais alors indiqué que la seule chose qu'il ne lui avait pas précisée, c'était l'adresse du Conseil d'État!

Madame la Ministre, comment vivez-vous cette situation d'une institution qui introduit un recours devant le Conseil d'État sur les conseils du ministre-président? C'est tout de même un peu particulier et assez rare! Comment, avec l'aide du gouvernement, comptez-vous résoudre ce problème? Peut-être nous direz-vous qu'une convention a été proposée par courrier d'hier ou d'avant-hier et que, de ce fait, la question est réglée.

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, m'attendais-je à un recours de la Maison de la Culture de Tournai? Tout opérateur insatisfait de mes décisions peut saisir le Médiateur ou le Conseil d'État. Il n'y a donc pas vraiment de réelle surprise dans mon chef.

Est-ce une conséquence des propos du ministre-président? Je l'ignore. La Maison de la Culture de Tournai est dotée, comme toute ASBL autonome, d'un conseil d'administration souverain. Je vous rappelle que je tiens particulièrement à la liberté associative. Je vous invite donc à poser directement la question à cet organisme. Cela va peut-être vous décevoir, mais je ne rentrerai pas ici dans une polémique stérile qui consisterait à tenter de déterminer si le ministre-président a ou pas poussé à ce recours.

Cela me pose-t-il problème? Pas le moins du monde! En quoi un gouvernement devrait-il adopter une position univoque sur ce dossier? J'ai fait appliquer un décret proposé par le gouvernement et validé par votre Parlement. Ce décret prévoit des voies de recours qui sont aujourd'hui sollicitées. Je doute que le gouvernement remette cela en question aujourd'hui. En tout cas, je n'ai reçu aucune indication dans ce sens de la part de mes collègues. Pour le surplus, je vous renverrai à la question de Mme Isabelle Emmery sur le suivi des demandes déposées en arts de la scène par les centres culturels, à laquelle je vais répondre aujourd'hui.

M. Fabian Culot (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse qui envisage toutes mes questions au premier degré. J'avais bien conscience que, juridiquement, ce n'est pas le ministre-président qui peut décider du recours introduit par la Maison de la Culture de Tournai. Cela étant, je pense que les polémiques stériles concernant ce dossier ne viennent pas des députés, mais sont nées au sein du gouvernement. Chacun, à cet égard, doit porter sa croix. Pardonnez-nous de constater que c'est votre ministre-président qui incite un opérateur, qui reçoit ou ne reçoit plus un budget de votre part, à introduire un recours contre la décision que vous avez prise.

Tout système parlementaire digne de ce nom doit permettre à un parlementaire, de l'opposition de surcroît, à s'interroger sur la cohérence d'un gouvernement dans lequel un ministre-président, ou un Premier ministre, incite des opérateurs à introduire des recours contre des décisions adoptées par un de ses ministres. Nous sommes en Fédération Wallonie-Bruxelles, certes, mais il y a des limites à tout, même au surréalisme! La situation n'est pas née chez nous, au sein du Parlement, mais bien au sein du gouvernement. Adviene que pourra! Je suppose que la Maison de la Culture de Tournai n'aura rien d'autre, nous verrons si elle gagnera son recours ou pas.

4.8 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Succès grandissant des festivals de jazz»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – À

Bruxelles, la deuxième semaine de janvier a été consacrée au jazz. En témoigne l'organisation des festivals «*Brussels Jazz*» du 11 au 20 janvier à Flagey et «*River Jazz*» du 12 au 27 janvier à Saint-Josse, Etterbeek et Ixelles. Ailleurs dans le pays, Tournai, Louvain et Liège se préparent à accueillir – respectivement en février, mars et mai – de telles manifestations culturelles. Visiblement, la multiplication d'événements culturels consacrés au jazz semble rencontrer la demande d'un nombre important de spectateurs. Les organisateurs des événements bruxellois se félicitent d'y trouver un public toujours plus nombreux et enthousiaste, et se réjouissent d'y voir naître une source d'émulation plutôt que de concurrence entre les organisateurs.

Madame la Ministre, je souhaiterais connaître, outre les événements que je viens de citer, ceux organisés cette année en Communauté française autour du jazz. Parmi eux, quels sont ceux qui bénéficient d'un soutien de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles? De quelle nature est-il: financier, technique, logistique? De quels critères d'attribution dépendent les différents subsides octroyés dans le cadre de la promotion du jazz auprès du public francophone? Enfin, quels sont les montants alloués?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, voici la liste des événements organisés en 2018 sur le territoire de la Communauté française autour du jazz: Djangofollies, Tournai Jazz Festival, Mithra Jazz à Liège, Brussels Jazz Weekend, Brosella Folk & Jazz Festival, Dinant Jazz Nights, Gouvy Jazz & Blues Festival, Gaume Jazz Festival, le rallye «Jazz04 au fil de l'eau» et Jazz à Verviers. Ces événements ont tous bénéficié en 2017, excepté Djangofollies et le Tournai Jazz Festival, d'un soutien financier de la part de la Communauté française. D'autre part, le Belgian Jazz Meeting, les lieux de diffusion *The Music Village* à Bruxelles, Jazz Station à Bruxelles, Jacques Pelzer Jazz Club à Liège, le théâtre Marni à Bruxelles pour sa partie programmation jazz, Jazz9 à Mazy ainsi que les structures de service Les Lundis d'Hortense et La maison du Jazz à Liège et la structure de création Le Collectif du Lion sont également soutenus par la Communauté française.

En ce qui concerne les critères d'attribution de ces subsides, je vous communique, sur le document que je m'appête à vous remettre, quelques extraits du vade-mecum disponible sur le site de l'administration générale de la Culture. Je tiens également à votre disposition la liste des montants octroyés en 2017 et prévus en 2019 pour les opérateurs bénéficiant d'un contrat-programme et d'une aide aux projets pluriannuels, liste qui aurait pu faire l'objet d'une question écrite. (*La ministre remet le document à M. Van Goidsenhoven*)

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir répondu à

mes différentes questions relatives au succès grandissant des festivals de jazz. Ces éléments sont de nature à montrer combien la Fédération Wallonie-Bruxelles participe au développement des festivals en les soutenant.

4.9 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Taux à zéro pour cent pour l'achat d'œuvres d'art contemporaines par les particuliers»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Fin décembre, le gouvernement flamand annonçait son intention d'instaurer, dès l'automne prochain, un taux à zéro pour cent pour tout amateur d'art susceptible d'acheter les œuvres d'un artiste bruxellois ou flamand encore vivant. Grâce à cette nouvelle mesure, votre homologue flamand entend faire baisser le seuil d'accès aux œuvres aux amateurs d'art. Avec un montant de prêt pouvant aller de 500 à 7 000 euros, cet outil devrait être prochainement piloté par l'ASBL Kunst in Huis, en partenariat avec une institution financière. Au total, et pour la période allant de 2017 à 2021, le gouvernement flamand prévoit d'injecter près d'un million d'euros dans la mise en place de cette mesure. Prenant notamment exemple sur ce qui se fait aux Pays-Bas ou en Allemagne, il a par ailleurs argué qu'un euro investi par les pouvoirs publics générerait de trois à cinq euros d'investissements privés, artistes et vendeurs en profitant à parts égales.

Madame la Ministre, un tel dispositif existe-t-il actuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans la négative, quels mécanismes actuels permettent-ils la valorisation et une meilleure rétribution de nos artistes francophones? Des discussions ont-elles été engagées entre votre administration et celle de votre homologue flamand afin que la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne part au déploiement de cette mesure? Pourrait-on envisager le lancement d'un projet similaire sur le territoire où la Fédération Wallonie-Bruxelles exerce ses compétences? Enfin, que vous inspire cette innovation en faveur de la promotion des artistes auprès des particuliers?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur, il n'existe actuellement aucun dispositif similaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. La valorisation et une meilleure rétribution des artistes francophones passent par la politique développée globalement pour le secteur des arts plastiques et plus spécifiquement par les aides ponctuelles et pluriannuelles offertes à ses acteurs. Le dispositif imaginé par mon homologue flamand revêt un caractère incitatif certain, tout en présentant l'avantage de soutenir l'économie de l'art, tant au niveau des artistes que des galeries. S'il remporte le succès escompté, le dispositif favori-

sera également une plus grande intégration de l'art contemporain dans le quotidien des citoyens et donc sa vulgarisation auprès du grand public. Je n'ai, à ce stade, entamé aucune discussion à ce sujet avec mon homologue flamand.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Je note donc que cette mesure ne concerne que le Nord du Pays. Madame la Ministre, je vous encourage à examiner cette possibilité intéressante, novatrice et sans doute utile pour permettre à un certain nombre d'artistes de vivre de leur art. C'est une préoccupation évidemment importante pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4.10 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Avenir du site de stockage de la Fonderie»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – L'ASBL La Fonderie, qui abrite le musée bruxellois des industries et du travail, dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle bénéficie d'une subvention annuelle de plus de 350 000 euros pour ses missions et son fonctionnement.

Ses activités sont réparties sur deux sites distincts à Bruxelles. Le premier, situé dans la rue Ransfort à Molenbeek, est le terrain d'accueil des touristes et visiteurs du lieu et regroupe l'ensemble de l'équipe administrative. Le second site, appelé «Le Plantin», fait office de dépôt de l'institution et se situe à Anderlecht. Il compte quelque onze hangars répartis sur près de 4 000 m² au sol.

Institution de référence à Bruxelles, La Fonderie a pour principales missions la préservation et la valorisation de notre patrimoine industriel ainsi que le partage des connaissances relatives à l'histoire sociale de notre capitale.

Comme dit précédemment, les lieux du site anderlechtois de la rue Birmingham servent d'espaces de stockage pour les collections du musée. Alors que nous connaissons tous l'importance de disposer de lieux suffisamment entretenus pour la conservation de pièces muséales, il est regrettable de constater que certaines parties des bâtiments sont encore privées de toiture aujourd'hui. La partie avant de ce site a bien fait l'objet de rénovations par le passé, mais la situation pour le restant du site peut se qualifier de totalement insalubre et dangereuse pour la stabilité du bâtiment et peut-être même pour les personnes qui y travaillent.

Outre ces problèmes de sécurité et d'insalubrité se posent de multiples défis à affronter au quotidien: celui de la bonne conservation des pièces, celui des conditions de travail pour les équipes qui y sont actives ainsi que celui des désagréments occasionnés pour les habitants du

quartier. L'état de quasi-abandon des bâtiments et l'absence totale d'entretien du site impactent de façon très négative tout le quartier et rien ne semble augurer une amélioration dans l'immédiat.

En réponse à une question écrite que je vous avais adressée en juillet dernier, vous aviez répliqué que cette problématique se rencontre également dans d'autres pôles muséaux qui dépendent de la Communauté française. Dans la majorité des cas, se posent des problèmes logistiques et d'infrastructures liés à la gestion des réserves.

Vous aviez, en outre, précisé à cette occasion que *«compte tenu de son niveau de reconnaissance et des moyens mis à sa disposition [...], si les conditions requises pour la conservation des biens ne sont plus remplies au sein des réserves, La Fonderie a le devoir de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la recherche d'une solution alternative – entre autres, la location d'un bâtiment ou le développement d'un partenariat avec d'autres structures pour mutualiser les espaces»*.

Madame la Ministre, j'ai constaté que, d'après vos réponses, vous partagez la même opinion quant à la nécessité d'agir rapidement afin d'assurer une gestion efficace et sûre de ce lieu. Pourtant, force est de constater que malgré le temps qui passe, aucune solution n'a été privilégiée, pas plus que les avancées observées dans ce dossier. En vertu de ce contexte, je souhaiterais faire le point avec vous sur certains éléments.

Dans votre réponse à une question qui vous a été adressée en mai 2016, vous avez affirmé qu'une réflexion sur la rationalisation du stockage et sur le déménagement des collections avait été lancée. En juillet dernier, vous nous annonciez que l'inventaire des collections était en cours. Dès lors, où en sommes-nous aujourd'hui dans ces différentes étapes? Quelles sont les options d'optimisation du stockage retenues par le gouvernement?

Vous avez également répondu que toutes les options étaient à ce jour encore ouvertes, qu'il s'agisse d'une rénovation du lieu, d'une démolition et reconstruction partielle ou entière du site, voire d'une aliénation du bien auprès d'un opérateur public ou privé. Sur l'ensemble des pistes envisagées, quelles études ont été entamées par votre administration? Il apparaît que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas des ressources financières nécessaires à la rénovation du lieu; dès lors, quelle option envisagez-vous pour l'avenir de ce site? Quels sont les types de travaux à prévoir pour sa remise aux normes? Une estimation du montant total des travaux a-t-elle été effectuée? Avec quels partenaires ce projet peut-il être porté? Des discussions en ce sens avec de potentiels partenaires ont-elles été menées? Le gouvernement de notre Fédération a-t-il prévu une enveloppe budgétaire spécifique pour la remise aux normes de ces lieux? Le cas échéant, de quel montant s'agit-il? Enfin, qu'en est-il de la communication qui

avait été faite à sur l'intérêt qu'avait manifesté une entreprise voisine pour la reprise du site?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, l'inventaire des collections est, à ma connaissance, toujours en cours. Je vous confirme que toutes les hypothèses restent possibles, qu'il s'agisse de la rénovation du site, de la démolition ou de la reconstruction totale ou partielle du bien ou de l'aliénation du bien auprès d'un opérateur public ou privé.

Néanmoins, les pistes d'assainissement ou de réhabilitation envisagées pour ce site demeurent onéreuses et n'ont encore pu être mises en œuvre. Des discussions sont menées avec un opérateur, mais vous comprendrez aisément que je ne peux vous fournir davantage de détails sur cette question à ce stade sous peine de mettre à mal les négociations.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – J'entends ce que vous me dites, mais le statu quo se prolonge tous les six mois. Si ce bâtiment ne se trouvait pas dans un état de délabrement depuis de nombreuses années, cette réponse me conviendrait, mais la situation est telle qu'il faut la résoudre dans les meilleurs délais. Car, en effet, c'est tant l'image de la fonderie que celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui en pâtissent. Ce n'est pas agir en bon père de famille que de laisser des bâtiments dans un pareil état, d'autant que ces derniers abritent du personnel. Il est donc urgent d'agir et surtout de trancher.

4.11 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Marché public portant sur la diffusion de bandes-annonces de films belges francophones»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre, le point A10 de l'ordre du jour de la réunion du gouvernement de la Communauté française du 24 janvier dernier mentionne un marché public de services portant sur la diffusion de bandes-annonces de films belges francophones. Cet élément a suscité en moi une certaine curiosité.

Quelle est la nature de ce marché public? Sur quoi porte-t-il et à qui s'adresse-t-il? Quels sont les montants prévus dans le cadre de ce marché? Ce marché est-il une nouvelle initiative ou s'inscrit-il dans la poursuite d'une politique déjà mise en œuvre sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Un appel d'offres a-t-il déjà été communiqué et, le cas échéant, sur quels supports? Quand aurons-nous le résultat du ou des lauréats sélectionnés? Enfin, quel objectif sous-tend cette démarche et quelle est plus précisément son incidence qualitative et quantitative sur la valorisation et la promotion de nos cinéastes

belges francophones, aux niveaux national et international?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Dans le cadre du plan de promotion du cinéma belge francophone, la Communauté française a souhaité, en 2015 et en 2016, donner une meilleure visibilité aux films belges francophones dans les salles de cinéma d'art et d'essai en y diffusant des bandes-annonces de ces films avant leur sortie, afin de toucher un public plus large. En effet, d'après un sondage réalisé à la demande du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CCA), plus de 60 % des personnes interrogées considèrent que la bande-annonce est le vecteur de promotion le plus important, et le visionnage de la bande-annonce serait même le premier facteur de choix.

Étant donné l'évaluation positive des services prestés en 2015 et 2016, nous souhaitons à présent nous engager sur une période de trois ans, soit pour les années 2018 à 2020. Des montants de 130 000 euros par an, TVA comprise, ont été prévus. Il s'agit d'une initiative mise en place en décembre 2015, prolongée en 2017 et à présent reconduite pour les années 2018 à 2020.

Brightfish est la seule régie publicitaire du cinéma en Belgique chargée de remplir les espaces publicitaires des cinémas. Elle commercialise 211 écrans en Wallonie et à Bruxelles dans les plus importantes salles de ces régions, lesquelles représentent 92 % de la fréquentation en Wallonie et à Bruxelles. En vertu de sa position unique sur le marché de la publicité dans les salles de cinéma belges, *Brightfish* semble être la seule entreprise capable de mener à bien la mission envisagée. Cela justifie le recours à une procédure négociée sans publication préalable fondée sur l'article 42, paragraphe 1d de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. Il s'agit donc d'un marché de monopole, car seule cette société peut donner accès à pratiquement tous les cinémas.

Pour des raisons budgétaires, nous avons choisi de diffuser les bandes-annonces de nos films exclusivement en avant-programme des films d'art et d'essai, qui sont *a priori* plus susceptibles d'attirer le même public. Il y aura donc 700 diffusions hebdomadaires dans au moins 20 cinémas différents. En 2016, les bandes-annonces de 17 longs-métrages ont été diffusées en salle pour une moyenne de 1 035 diffusions par semaine. Les distributeurs et producteurs sont enchantés par cette initiative de la Communauté française qui assure une visibilité supplémentaire à leurs films avant leur sortie.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre, je prends bonne note de vos réponses sur ce marché public, notamment des circonstances qui justifient le choix de la procédure négociée. Nous sommes en effet dans un cas de figure où une seule firme est envisageable pour

la diffusion de ces bandes-annonces.

4.12 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Plateforme AZ-ZA»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Interrogée en janvier 2016 sur la diffusion de l'émission «Club Culture» sur Plug RTL, votre prédécesseure Mme Milquet indiquait notamment: «J'ai subventionné ce projet développé par la plateforme AZ-ZA en lui octroyant 55 000 euros. Je suis en train de travailler à son intégration dans une vaste plateforme numérique culturelle qui permettrait à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles de disposer d'un agenda, d'un répertoire de tous les artistes, d'émissions et de reportages sur les activités culturelles, de débats (...)».

Je souhaiterais faire le point avec vous sur un certain nombre de points. Pouvez-vous fournir des précisions concernant la plateforme AZ-ZA et indiquer la répartition des rôles dans le cadre de la collaboration relative à l'émission «Club Culture»? Le projet d'intégration dans une plateforme numérique évoqué par Mme Milquet s'est-il concrétisé? Dans l'affirmative, de quelle manière? Dans la négative, pourquoi n'a-t-il pas été mis en œuvre? La plateforme AZ-ZA bénéficie-t-elle toujours du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cette aide? Quel regard portez-vous sur le projet de la plateforme AZ-ZA?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La plateforme AZ-ZA portée par l'ASBL «Les Productions Héroïques» et la société Media Res, qui produisait précédemment «50° Nord» a en effet été soutenue en 2016 par une aide de 55 000 euros, dont 30 000 euros dans le cadre de la compétence de la culture sur les crédits dédiés à la promotion culturelle numérique à titre de soutien ponctuel dans leur phase de développement et 25 000 euros attribués par le ministre Rachid Madrane pour la réalisation de 35 reportages sur les arts urbains.

En 2016, l'opérateur était encore à la recherche d'un modèle économique viable à moyen et long termes et il était en négociation avec RTL sur les termes de leur collaboration à l'émission «Club culture» sur Club-RTL. En 2017, il n'a pas introduit de demande de soutien dans le cadre des compétences liées à la culture.

Vous m'interrogez sur les termes de l'accord finalement conclu entre les deux opérateurs privés que sont RTL et Media Res. N'ayant pas l'habitude de m'immiscer dans les négociations entre associations, voire entre acteurs économiques, je me permets de vous renvoyer vers les instances dirigeantes des sociétés concernées.

En ce qui concerne le projet d'une plateforme d'intégration numérique évoquée par ma prédécesseure, Mme Milquet – comme je vous le détaillerai plus tard en réponse à la question de M. Maroy à ce propos –, une approche alternative a été développée afin de rencontrer les mêmes objectifs par d'autres moyens, compte tenu des moyens disponibles et des conclusions de l'opération «Bouger les lignes».

Quant au regard que je porte sur AZ-ZA qui n'est plus un projet, mais bien une plateforme active et dynamique, je me réjouis vraiment de telles initiatives et serai attentive à ses développements futurs.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – J'entends donc que pour 2016, il n'y a pas eu de demande de soutien dans le cadre des compétences liées à la culture.

Par rapport au projet de plateforme numérique évoqué par Mme Milquet, vous nous parlez d'une approche alternative. J'en déduis que l'approche précédente n'a pas été suivie.

4.13 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Festival international du film d'amour (FIFA)»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, à la fin de l'année dernière, vous avez décidé de suspendre les subventions allouées au Festival international du film d'amour (FIFA) de Mons. Cette décision faisait suite aux accusations anonymes parues dans la presse à l'égard du directeur général du festival: harcèlement envers le personnel féminin, gestion défaillante de la comptabilité, procédures de marchés publics non respectées ou encore concours truqués. Parallèlement, vous aviez chargé votre administration de procéder à une enquête approfondie. Celle-ci est apparemment bouclée et balayerait tous les soupçons.

Le président du FIFA, Elio Di Rupo, a en effet déclaré: «L'examen administratif approfondi, mené par trois auditeurs, démontre que les accusations de gestion défaillante du festival sont sans fondement». Il a ajouté que les conclusions de l'audit «mettent en avant une comptabilité bien tenue, une gestion des recettes conforme à la légalité et des marchés publics respectés». L'enquête aurait également levé les soupçons d'une fraude quant à la mise à disposition du personnel provincial.

Dès lors, confirmez-vous les propos tenus par le président du FIFA? Quelles sont les conclusions de l'enquête? Comment votre administration a-t-elle procédé? Peut-on en conclure que les accusations anonymes portées à l'égard du délégué général du FIFA et de sa gestion sont sans aucun fondement? Dès lors, l'édition 2018 du festival

ayant été supprimée, quelle décision avez-vous prise concernant l'octroi des subventions futures? Selon son président, le préjudice subi par le festival avoisinerait les 400 000 euros. Quel est votre commentaire à ce sujet et par rapport à l'annulation du festival en 2018?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je m'attèlerai d'abord à vous détailler la méthode utilisée par le service général de l'Inspection de la culture. Je reviendrai ensuite sur les conclusions qu'il convient de tirer du rapport qui m'a été remis et qui ont très vite été relayées par le président du FIFA.

Je tiens aussi à rappeler avec beaucoup d'insistance que la suspension des subsides n'a en rien entraîné la suppression de l'édition 2018. Cela a été très clair pour tout le monde. Vous n'allez pas me dire que c'est à quinze jours ou trois semaines de l'échéance que la décision a été prise! Il n'y a donc pas de lien entre la suspension des subsides et l'annulation.

Vu l'urgence de la situation, la mission a été menée par le coordinateur de la cellule d'auditeurs qui a supervisé le travail d'un auditeur délégué sur place. Un second agent du service général de l'Inspection de la culture a été chargé d'une analyse spécifique des marchés publics de l'année de référence. N'ayant pas d'autorité de police judiciaire, son contrôle s'est fondé sur l'analyse des pièces, la rencontre de différents protagonistes dont au moins l'administrateur délégué, le directeur et le trésorier. J'avais demandé d'analyser trois sujets: le harcèlement, la comptabilité et le concours. Très vite, l'inspection nous a proposé de ne pas couvrir la notion de harcèlement, considérant qu'une initiative avait été prise par le conseil d'administration qui a décidé de mettre en œuvre l'enquête psychosociale *ad hoc* le 18 décembre dernier.

Le service général de l'Inspection s'est donc rendu sur place après avoir pris connaissance des comptes et bilans disponibles analysés par le ministère ainsi que du rapport de l'agent chargé du dossier sur place.

L'inspection a procédé à deux points de contrôle sur pièces, l'un visant l'usage de la carte de banque et l'autre des mouvements de caisse. Pour le reste, l'analyse a porté sur l'état des comptes et de l'éventuel déficit cumulé. Une attention était également consacrée à l'analyse de dépenses personnelles et de remboursements effectués en faveur de l'administrateur délégué et du directeur. L'inspection a porté une attention spécifique au respect des délégations des organes et a sollicité une copie des derniers procès-verbaux du conseil d'administration, afin d'apprécier si les délégations en question étaient bien respectées.

Le second agent du service général de l'Inspection de la culture s'est chargé de réaliser un sondage sur la bonne application des lois sur

les marchés publics. Concernant le concours, le service général de l'Inspection a sollicité tous les documents utiles afin de les transmettre au service général de l'Audiovisuel. Au terme de ces investigations, il apparaît que l'accusation de gestion défaillante de la comptabilité n'est pas fondée.

L'accusation de harcèlement a été portée par quatre personnes concernées, dans un courrier qui m'était directement destiné. Une cinquième personne ayant travaillé, jusqu'à récemment, de très longues années au FIFA a demandé d'elle-même à être auditionnée par le conseil d'administration en vue de rejeter cette accusation.

Enfin, l'accusation d'irrégularités pour la tenue d'un concours doit être, selon le rapport, ramenée à de plus justes proportions. L'intéressé, s'il reconnaît avoir été maladroit, était de bonne foi et n'a finalement pas bénéficié du prix alloué, contrairement à ce qui a été annoncé. Quelques soucis dans la vie de l'association ont bien été relevés et signalés à son représentant, qui a apprécié l'identification de ces problèmes. Quant à l'information judiciaire en cours, le procureur du Roi n'a pas souhaité nous transmettre d'éléments à ce sujet. Il ne m'appartient donc pas de commenter ce processus en cours.

M. Olivier Maroy (MR). – Lorsque des accusations font la une de la presse, il est normal que nous prenions la peine de nous y intéresser. Même si je me réjouis du fait que l'enquête n'ait rien révélé d'anormal, je pense qu'il serait présomptueux de conclure que «tout est bien qui finit bien». Ces événements doivent conduire les responsables du FIFA à resserrer quelques boulons.

Vous avez dit que l'enquête avait tout de même démontré l'existence de quelques soucis, sans entrer dans les détails. J'imagine que ce ne sont pas des anomalies au sens propre du terme, mais je suis persuadé que la gestion du FIFA n'est pas parfaite.

La décision d'annuler purement et simplement l'édition 2018 est étonnante. Un tel événement se prépare normalement un an à l'avance! On peut aussi s'étonner du fait qu'au bout de 30 ans, le festival ne dispose pas de réserves financières. L'annulation de l'édition 2018 est en tout cas un coup dur pour la ville de Mons, tant pour son économie que pour sa réputation. Selon le MR, il faudra tirer les leçons de ce qui s'est passé. Nous pensons aussi que la structure du FIFA a besoin d'être renouvelée. Il faut un souffle nouveau!

4.14 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien aux marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Ma-

dame la Ministre, les marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse sont un folklore vivace bien enraciné dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. Pour la plupart d'entre elles, leur existence est séculaire. Ce patrimoine important pour notre région a d'ailleurs été reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et quinze de nos marches ont été par la suite reconnues par l'UNESCO comme patrimoine immatériel de l'humanité. Preuve, s'il en fallait, de l'importance indéniable qu'elles représentent au niveau culturel.

À une question précédente sur le sujet, vous me répondiez que, notamment via le service du patrimoine culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des subventions pouvaient être accordées dans le but de favoriser la préservation d'une manifestation reconnue, pour la réalisation, l'acquisition et la restauration des équipements indispensables à la pratique de celle-ci, à son maintien ou à sa transmission. Le taux de ce subventionnement est de 60 % du coût de l'investissement. Vous me précisiez également qu'en 2016, aucune demande n'était rentrée auprès de vos services, émanant d'organismes de marches.

Qu'en est-il pour 2017? Des demandes concernant spécifiquement les marches folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse vous sont-elles parvenues? Lors de rencontres avec certains organisateurs de marches, ceux-ci me disaient qu'ils n'avaient pas connaissance de l'existence de ce type de subventions. N'y aurait-il pas lieu d'améliorer la communication autour de ces aides? Si oui, comment? Quels sont les budgets disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles concernant ces subventions?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2003 relatif aux titres de trésor culturel vivant et de chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel et à l'octroi des subventions accordées aux personnes ayant reçu ce titre et aux opérateurs organisant des manifestations auxquelles ces titres ont été décernés prévoit en effet d'octroyer des subventions. Le but poursuivi doit être de favoriser la préservation de cette manifestation, d'enregistrer son aspect sur des supports physiques, d'acquérir l'équipement indispensable à la pratique, au maintien ou à la transmission de la manifestation.

L'article budgétaire prévoit que ce type de subventions soit de 5 000 euros en 2018 et le taux de la subvention est fixé à 60 % du prix réel de l'équipement. Aucune démarche de subventions provenant d'un opérateur organisant une marche de l'Entre-Sambre-et-Meuse n'a en effet été reçue en 2017. Cependant, quand la décision de reconnaissance en tant que chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française est notifiée au demandeur, il figure explicitement que des subventions peuvent être octroyées par le gou-

vernement après avis de la Commission du patrimoine oral et immatériel, conformément à l'article 29 du décret du 11 juillet 2002 ainsi que les articles 18 et 19 de l'arrêté du 4 septembre 2003 précité.

Afin de faciliter une demande, un formulaire de demande de subvention est disponible sur le site de la Direction du patrimoine culturel. En 2017, cette dernière a initié des journées de sensibilisation au patrimoine culturel immatériel. La première journée s'est déroulée dans la province du Luxembourg, la seconde se déroulera en 2018 en province de Liège. Lors de ces journées, il est rappelé que les procédures de reconnaissance ainsi que celles de subventionnement sont accessibles.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Vivement que la manifestation ait lieu en province de Namur! Si c'est en Entre-Sambre-et-Meuse, c'est encore mieux. Cela peut être valorisant pour les marches. Puisqu'il est clairement fait état de subsides, je pense qu'il faudra à nouveau attirer l'attention des organisateurs de marches pour leur confirmer que cette possibilité leur est bien offerte.

4.15 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet de plateforme culturelle numérique unique annoncé en 2016»

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, en janvier 2016, votre prédécesseure, la ministre Milquet, avait annoncé son souhait de mettre sur pied une plateforme culturelle numérique unique. Je voudrais, aujourd'hui, revenir sur la réponse que la ministre Milquet m'avait donnée lorsque je l'avais interrogée sur le sujet en février 2016.

Voici ce qu'elle me répondait: «Différents projets sont actuellement en cours et je voudrais les regrouper, comme les projets de billetteries communes, à l'échelle locale voire à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, projet fabuleux qui permettrait l'accès à l'ensemble des opérateurs sur une seule plateforme. Je citerai également une plateforme numérique culturelle visant la promotion des spectacles, de manière plutôt éditoriale ou journalistique. Certains souhaitent la création d'un outil numérique qui puisse faire connaître l'ensemble de nos artistes. Il n'existe pas actuellement de site où l'on puisse, d'un clic, découvrir les artistes des arts plastiques, des arts numériques, de la bande dessinée et les renseignements les concernant.

De nombreux besoins existent donc, mais ils sont abordés de manière éparse. Il m'importe donc de dégager un accord sur un cahier des charges pour la création d'une plateforme qui aurait toutes ces fonctionnalités. Une phase transitoire sera peut-être nécessaire. Il faudrait, en tout cas, un

agenda de l'ensemble des offres, alimenté également par les offres culturelles du niveau local ou fédéral. À cela s'ajouterait la billetterie commune, une vitrine de nos artistes et de nos créations, ainsi que les émissions qui relatent les échanges à propos d'un événement et, d'une manière plus globale, une forme de journalisme numérique. Cela manque cruellement, mais il importe de peaufiner le cahier des charges. Je voudrais que les premières séances soient consacrées à ce point, après quoi nous pourrions déjà lancer la consultance et les marchés publics. Il faudra fédérer les initiatives.

Dans un premier temps, nous soutenons une série d'initiatives pour arriver à un produit numérique dans les différentes disciplines que j'ai citées. J'ai déjà réservé un budget de 100 000 euros à cet effet pour 2016, essentiellement pour le lancement de la consultance numérique».

Comme vous le constatez, la réponse de votre prédécesseure était très riche en idées et contenait plusieurs aspects différents. Elle contenait également des éléments factuels, à savoir par exemple, que des moyens avaient déjà été dégagés.

Deux ans plus tard, le projet de plateforme numérique évoqué par la ministre Milquet s'est-il concrétisé? Si oui, de quelle manière? En quoi consiste-t-il exactement? De quelle manière les différents aspects évoqués ont-ils, le cas échéant, été intégrés? Sinon, pour quelles raisons? Ce projet se limite-t-il à la Fédération Wallonie-Bruxelles ou inclut-il la Belgique entière? Des discussions sont-elles intervenues avec les ministres de la Culture flamand et bruxellois? Qu'en est-il de la collaboration envisagée avec les provinces et les communes? L'idée est-elle d'aboutir à une plateforme à l'usage exclusif des professionnels ou, au contraire, accessible au grand public? Ces dernières questions n'ont de sens que si le projet a été engagé, ce que je ne sais pas. Enfin, *quid* de l'idée de créer une ou des billetteries communes? Où en sommes-nous deux ans plus tard?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, nous sommes en 2018 et, dans l'intervalle, le projet de plateforme culturelle numérique unique a évolué, conformément d'ailleurs aux conclusions et recommandations de «Bouger les lignes». Celle-ci a remis trois recommandations sur ce sujet. La première est l'action 35: déploiement de plateformes numériques spécialisées sur la base d'un état des lieux de l'existant, d'un relevé des besoins et en privilégiant un renforcement des synergies; la deuxième est l'action 30: rédaction d'un plan culturel numérique qui précisera la politique numérique de la Communauté française, notamment en matière de promotion, de diffusion et de médiation; et enfin l'action 25: promotion de la culture belge francophone par des soutiens à la production et diffusion

de contenus audiovisuels web mettant en valeur la culture belge francophone.

Sur ce sujet, le principe de l'existence d'une seule et unique plateforme allait, en définitive, être difficile à mettre en place. D'une part, il ne s'agit pas une demande du secteur et, d'autre part, les moyens disponibles pour ce faire sont limités. Des solutions alternatives sont donc actuellement développées, afin de rencontrer par d'autres moyens cet objectif louable.

Pour prendre un exemple concret relatif à la mise en œuvre de l'action 35 concernant les plateformes spécialisées, j'épinglerai ici le développement du pôle «ressources» au sein du service des arts plastiques. Ce dernier a pour ambition de développer des outils en ligne à disposition des artistes, mais pas seulement. En effet, progressivement, le site internet du service – qui regroupe les arts plastiques, le design et la mode ainsi que les arts numériques – est actualisé. Dans ce cadre, une rubrique spéciale «galerie des artistes» a été développée. Au final, chaque artiste soutenu bénéficiera d'une page de présentation reprenant une description générale de sa démarche afin de situer son parcours artistique, une ou plusieurs photos, ses coordonnées, son site internet et sa galerie s'il en fréquente une, entre autres. Ce travail répond concrètement à l'objectif de permettre au public de découvrir les artistes de la Communauté par le biais d'internet.

Enfin, une première version du Plan culturel numérique – l'action 30 – est en cours de finalisation et devrait parvenir très prochainement à mon cabinet. Ce Plan sera constitué de trois parties: une première visant à identifier, parmi les recommandations de «Bouger les lignes», celles déjà mises en œuvre par l'administration générale de la Culture (AGC); la seconde proposant des mesures nouvelles sous la forme de «fiches-projets» et reprenant entre autres un calendrier et les moyens nécessaires – autant en termes de budget que de ressources humaines – pour le mettre en œuvre; enfin, une annexe présentant les politiques et actions déjà menées par les gouvernements précédents et le ministre dans le domaine culturel numérique.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je relirai attentivement votre réponse, mais je suis un peu étonné, car si je m'en souviens bien, la ministre Milquet était particulièrement convaincue par l'idée d'une plateforme unique qu'elle portait. J'ai l'impression que tout a été un peu détricoté. Est-ce un bien, est-ce un mal? Sans doute un peu des deux. Ce sont deux manières très différentes de voir les choses. Cela peut avoir un sens de regrouper tout sur une seule plateforme, à la fois pour les arts plastiques, les arts de la scène, etc. Vous avez apparemment fait le choix de scinder un peu plus les choses. Il y a sans doute des avantages et des inconvénients. Je ne suis pas spécialiste, mon avis n'a donc finalement que peu d'importance. L'essentiel est que le travail avance.

Vous serez sans doute d'accord avec moi, il reste beaucoup à faire pour la promotion de nos artistes. On a trop souvent tendance à se disperser. Il est temps de fédérer les énergies, il y a plus dans plusieurs têtes que dans une seule, mais nous savons tous que les moyens sont limités. Je vous remercie, Madame la Ministre, de faire avancer ce dossier qui me semble être une priorité.

4.16 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Magic Land Théâtre»

M. Olivier Maroy (MR). – Le non-renouvellement de toute une série de contrats-programmes dans le domaine des arts de la scène a fait couler beaucoup d'encre et a été évoqué à plusieurs reprises tout au long de cette commission. Le Magic Land Théâtre est l'un des opérateurs concernés. Il a bénéficié d'un vaste mouvement de solidarité: la pétition lancée pour le soutenir a recueilli près de 10 000 signatures d'après ma dernière vérification.

Quelques jours après l'annonce de vos décisions, vous aviez rencontré le directeur du Magic Land Théâtre, Patrick Chabou. Une rencontre apparemment positive puisque vous aviez accepté de réexaminer le dossier. L'espoir avait alors succédé au désarroi, mais il n'aura été que de courte durée puisqu'il semble qu'au final, votre décision soit bel et bien maintenue: plus de contrat programme pour le Magic Land Théâtre!

Dans une vidéo postée sur les réseaux sociaux et qui a été vue 95 000 fois et partagée près de 2 000 fois, les responsables du théâtre ne cachent ni leur déception ni leur colère. Ils ont le sentiment d'avoir été trompés et pour tout dire, je trouve qu'ils utilisent des mots un peu forts à votre égard. Cela s'intitule: «Elle a osé!».

Au-delà de la vidéo, et on peut comprendre leur colère bien évidemment, est-ce que vous pouvez faire le point sur ce dossier qui a été fortement médiatisé. Est-ce que le dossier a été réexaminé en profondeur? J'imagine que oui. Quels sont les éléments qui ont été réexaminés? De nouveaux éléments ont-ils été fournis? Pourquoi avez-vous décidé de maintenir votre position initiale? Si j'en crois ma seule et unique source, qui est le théâtre, vous avez osé, vous confirmez, c'est «niets», le Magic Land Théâtre n'aura plus de contrat-programme, mais refuse de tirer le rideau. De quelles aides cet opérateur pourra-t-il bénéficier à l'avenir?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le 13 décembre dernier, le Magic Land Théâtre m'a fait parvenir une note explicative par l'entremise de son conseil, dans le but d'éclaircir certains éléments de son dossier. Celle-ci a bien entendu fait l'objet d'un examen attentif,

mais après vérification de l'argumentation réalisée par mon cabinet et l'administration, j'ai annoncé à l'opérateur que je n'étais pas en mesure de retirer ma décision du 22 novembre 2017.

Contrairement à ce qu'évoquait le Magic Land, ma décision s'est fondée sur des données objectives sur lesquelles le Conseil de l'art dramatique (CAD) a pris appui.

Complémentairement à la subvention de 65 999 euros qui lui est octroyée à titre de mesure d'accompagnement pour l'année 2018, l'opérateur a été informé de l'existence d'autres pistes de financement auxquelles il lui est loisible d'avoir recours. En bref, il a bien été indiqué à l'opérateur qu'il pouvait faire une demande d'aide pluriannuelle et que celle-ci serait examinée avec la plus grande rigueur dans le cadre et le respect des règles en vigueur.

Pour l'instant, je n'ai pas connaissance ni du dépôt d'un recours par rapport à la décision, ni de l'aboutissement ou de l'introduction d'une demande d'aide pluriannuelle de la part du Magic Land. Lors de notre réunion, je pense qu'ils étaient plutôt enclins à me déposer une demande d'aide pluriannuelle. Je recevrai cette demande et l'examinerai avec la plus grande attention, dans le respect des règles.

M. Olivier Maroy (MR). – Le Magic Land Théâtre a beaucoup apporté au milieu théâtral et peut compter sur un public fidèle au poste depuis 40 ans. Le contrat-programme assurait la pérennité de la vision du théâtre et la stabilité de son action. Sa suppression n'est pas anodine et ne sera jamais compensée totalement par les aides pluriannuelles.

Je ne connais pas les données objectives sur la base desquelles vous affirmez avoir réexaminé le dossier. Je me souviens que vous aviez reçu le directeur dans un climat plutôt positif, comme en témoignaient les images et les déclarations du moment. L'espoir semblait revenu, mais il aura été de courte durée. Je considère votre décision, très lourde à mes yeux, comme une sentence. J'espère que le Magic Land Théâtre pourra s'en relever et qu'il déposera des dossiers en vue d'obtenir des aides pluriannuelles.

Je regrette en conclusion votre manque de précision sur les critères qui ont conduit au réexamen du dossier.

4.17 Question de M. Christos Doulkeridis à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Cirque royal: suivi du dossier»

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Un article de «Sudpresse» nous a appris, le 13 septembre 2017, que le coût des travaux du Cirque royal était passé d'un million à 3,6 millions d'euros à la suite du rapport indépendant établi par Vinçotte et remis à la ville de Bruxelles au

début du mois de septembre dernier. Ce rapport indiquait que les mesures de prévention de l'incendie étaient insuffisantes et nécessitaient de nombreuses adaptations. Ces 3,6 millions d'euros pour la mise en conformité des lieux ont été pris en charge par la régie foncière de la ville de Bruxelles, propriétaire du bâtiment.

Voilà maintenant sept mois que le Cirque royal est fermé. Aucune date précise de réouverture n'a été annoncée. Dans un article du «Soir» paru ce 23 janvier, le bourgmestre de la ville de Bruxelles a vaguement déclaré que la réouverture se fera «dans les semaines ou mois qui viennent». Dans ce même article, l'échevin chargé de la régie foncière de la ville a précisé que des opérations supplémentaires se sont rajoutées aux travaux en cours, allongeant ainsi la période de fermeture et provoquant une augmentation du budget de ces travaux.

Madame la Ministre, ce dossier n'est pas seulement fâcheux du point de vue de l'organisation. Il a également plongé dans l'incertitude de nombreux artistes qui avaient trouvé un opérateur et un lieu de diffusion, appauvrissant par la même occasion la scène culturelle bruxelloise alors qu'une réelle carence de salles offrant des places assises existait déjà.

Je suis bien conscient de votre volonté de respecter l'autonomie des opérateurs culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles. Néanmoins, en tant que ministre de la Culture, j'estime que vous avez un rôle à jouer dans des dossiers aussi complexes que celui-ci. Il est important de réinstaurer le dialogue entre la ville de Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n'est pas la première fois que je vous le dis. Vous êtes-vous enfin entretenue avec le bourgmestre de la ville? Si oui, qu'en est-il ressorti? Pouvez-vous nous apporter des éléments neufs concernant ce dossier?

Par ailleurs, concernant la question de la carence de salles offrant des places assises à Bruxelles, vous vous étiez engagée en octobre dernier à étudier toute demande de soutien allant dans le sens de l'augmentation de telles places. Combien de demandes de soutien avez-vous reçues? Avez-vous octroyé des subventions à certains projets? Si oui, lesquels? À hauteur de quels montants? Selon quels critères?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, je partage votre analyse. Cette situation est fâcheuse et se fait au détriment de nombreux artistes, tout en appauvrissant la scène culturelle bruxelloise. Je ne me suis pas entretenue avec M. Close sur des éléments neufs sur ce dossier. Le Botanique a adressé à la fondation Kanal une proposition concrète d'équiper totalement un espace du futur pôle culturel Citroën pour en faire un lieu de concert, mais n'a pas reçu de réponse. Pour l'organisation de

l'édition 2018 du festival «*Les Nuits*», en guise de solution transitoire, le Botanique a pu compter sur la collaboration de BOZAR qui accueillera quelques spectacles. Qu'il en soit ici remercié.

Concernant la question de la carence de salles offrant des places assises à Bruxelles, dans le cadre de nouveaux contrats-programmes et aides pluriannuelles aux projets en arts de la scène, j'ai soutenu de nouveaux lieux de diffusion, comme La Maison qui chante, lieu dédié à la chanson pour le jeune public à Bruxelles, l'OpenMusic Jazz Club à Comines et Les Deux Ours à Nandrin. J'ai consolidé le soutien à certains lieux, en leur permettant de s'inscrire dans un programme d'aide de trois ans, alors qu'ils étaient auparavant soutenus ponctuellement: La Tentation à Bruxelles, le Jacques Pelzer Jazz Club, le Blues-sphère et l'An Vert à Liège. J'ai réitéré le soutien à des lieux de diffusion comme La Soupape, The Music Village et la Jazz Station à Bruxelles. Enfin, j'ai revalorisé le montant des contrats-programmes de l'ensemble des clubs membres du réseau Club Plasma. Je vous invite à visiter le site www.greoli.cfwb.be si vous souhaitez connaître les montants de ces subventions.

Une nouvelle fois, j'espère vraiment que l'affaire du Cirque royal cessera d'être un cirque!

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Nous pouvons nous renvoyer la balle sans cesse. Lors de ma première intervention durant cette législature – vous n'étiez pas encore là –, j'ai insisté auprès de M. Demotte, alors qu'il présentait la Déclaration de politique générale de son gouvernement, sur le caractère indispensable de la concertation entre la Wallonie et Bruxelles au sujet des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, car elle apparaissait déjà, sur le papier, comme le parent pauvre du projet de la Fédération. Il ne peut y avoir de Fédération Wallonie-Bruxelles sans collaboration entre les ministres régionaux. Nous nous dirigeons vers une situation qui s'aggrave constamment.

Ce cas-ci constitue un bel exemple de ce manque de dialogue, qui porte cette fois atteinte aux politiques touchant aux artistes. C'est loin d'être le seul. D'autres cas concernent l'enseignement ou toute autre compétence de la Communauté française. Je le regrette profondément.

4.18 Question de Mme Laetitia Brogniez à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutien au design et à la mode et au design en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Une campagne de communication importante visant à répertorier l'ensemble des designers et des créateurs belges sur un site internet a été lancée en octobre 2017. Afin de mettre en avant le secteur de la mode et du design belge, cette campagne consis-

taut également à apposer des visuels sur les vitrines des commerces vendant ces articles.

Grâce aux plateformes *Ikkoopbelgisch.be* et *Jachetebelge.be* ainsi qu'aux *stickers* collés sur les vitrines des boutiques vendant des marques belges, le grand public saura où acheter des créations *made in Belgium*. Ce type d'initiatives permet de mettre en avant le secteur de la mode et du design belge, qui en a bien besoin.

D'autre part, les jeunes designers peuvent bénéficier de bourses octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles leur permettent de réaliser des prototypes et de mener des études de faisabilité lors de la conception de ceux-ci. Lorsque les idées sont là, il est important de pouvoir concrétiser la chaîne de mise en production, de mise en vente, etc.

Outre les bourses, des aides peuvent être obtenues pour l'organisation d'événements ou l'acquisition de matériel sur la base d'appels à projets annuels. Au niveau international, Wallonie-Bruxelles Design Mode met sur pied des actions permettant aux jeunes designers d'être connus à l'international.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur les bourses accordées dans ce cadre? Sont-elles en évolution? L'appel à projets permettant aux designers d'organiser des événements ou d'acquérir du matériel a-t-il été lancé? Pouvons-nous déjà en tirer des conclusions? Concernant l'appel à projets précédent, pouvons-nous déjà en dresser un bilan? Avez-vous participé financièrement à la création de la plateforme *Jachetebelge.be*? Quelle est l'évolution budgétaire des aides accordées à ce secteur?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le comité Design & Mode s'est réuni ce 26 janvier 2018 pour procéder à l'analyse des dossiers de demandes d'aides au prototypage et à la recherche, de demandes de soutien pour l'organisation de manifestations et de demandes d'aides pour l'acquisition de matériels. Les demandes d'aides en design et mode se font sur la base de dépôts de dossiers selon un calendrier défini par le service des arts plastiques de la Communauté française. À ce jour, je n'ai pas encore reçu le procès-verbal de cette réunion. Je vous invite donc à revenir prochainement sur ce sujet.

Pour l'année 2017, pour ce même type d'aides, j'ai marqué mon accord pour le soutien de 49 projets pour un montant de 182 000 euros contre 15 dossiers en 2016 soutenus à hauteur de 140 000 euros. En 2018, l'article de base est crédité de 291 000 euros pour l'ensemble des conventions et demandes d'aides, comme c'était le cas l'année dernière.

En ce qui concerne votre demande sur le soutien de la plateforme *Jachetebelge.be*, je n'ai pas

été sollicitée.

Mme Laetitia Brogniez (MR). – Madame la Ministre, je reviendrai effectivement vers vous pour connaître les résultats du dernier appel à projets. Je constate qu’il y a une évolution, en tout cas pour les chiffres que vous m’avez donnés, et que l’appel à projets est de plus en plus sollicité. Au-delà de la conception et de la réalisation de modèles, il est toujours important d’aider les concepteurs à développer leur produit et à le commercialiser. Je vous encourage, Madame la Ministre, à poursuivre ce type de projets.

4.19 Question de M. Jordan Godfriaux à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Campagne “Laissons une petite place à l’ennui”»

M. Jordan Godfriaux (MR). – «Maman, Papa, je m’ennuie». Quel parent n’a jamais entendu cette phrase? Un enfant est assis devant la machine à laver, un autre devant la fenêtre alors qu’il pleut dehors... les voilà, quelques instants plus tard, en train de s’amuser avec les bulles de savon et les gouttes de pluie. Ces deux petits films diffusés actuellement démontrent que l’ennui peut faire naître la créativité chez nos enfants. Cette campagne de Yapaka invite parents et professionnels à s’interroger sur la place de l’ennui dans le quotidien des enfants.

Les articles scientifiques prônent les vertus de l’ennui. En effet, il offrirait l’occasion de découvrir, de se perdre dans ses pensées, de rêver, de créer... La chercheuse anglaise, Teresa Belton, affirme que «Les parents peuvent facilement culpabiliser si leur enfant se plaint de s’ennuyer, mais mieux vaut voir l’ennui comme une opportunité. Il est inutile de proposer aux enfants des solutions toutes faites pour couper court à l’ennui». Toujours selon cette chercheuse, les parents souhaitent faire de leurs enfants des êtres autonomes, capables de prendre des initiatives et de penser par eux-mêmes. Mais s’ils remplissent le planning des enfants à leur place, cela peut déboucher sur une perte d’une partie de l’indépendance de ceux-ci.

Alors, qu’en est-il dans la vie de tous les jours? Entre l’école, les devoirs, les sports, les activités extrascolaires, l’agenda d’un enfant est souvent rempli à tel point que les adultes redoutent ces moments de vide dans la vie de leurs enfants, peut-être encore plus s’ils ont lieu en dehors de la maison.

Quelle place est laissée à l’ennui dans les milieux d’accueil? Est-ce qu’une réflexion y a lieu à ce sujet ou laisse-t-on ce concept d’ennui aux enfants plus âgés? Comment l’ennui est-il perçu et appréhendé par les professionnels de l’enfance? Comment faire accepter ce temps de vide aux parents? L’Office de la naissance et de l’enfance (ONE) s’interroge-t-il à ce sujet? Cette campagne

de Yapaka s’inscrit-elle dans une démarche plus globale? Le cas échéant, comment s’articule-t-elle et a-t-elle déjà été évaluée?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Concernant l’accueil des enfants en dehors de leur milieu familial, le code de qualité de l’accueil de l’ONE prévoit, en son article 7, que: «Le milieu d’accueil veille, dans l’organisation des activités, à faire place à l’initiative de chacun des enfants, à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d’accueil fait suite à des activités pédagogiques».

L’accueil en dehors de son milieu familial d’un tout petit enfant, de 0 à 3 ans, vise à encourager son développement sur les plans physique, affectif, social, cognitif et langagier, sans toutefois avoir pour objectif des résultats d’apprentissage formels. À cet âge, ce n’est pas tellement la notion d’ennui qui est prégnante. Il importe surtout de donner la place au «projet» de l’enfant, si petit soit-il en apparence. En effet, c’est lui permettre d’explorer, d’observer, de résoudre par lui-même et donc aussi de s’ennuyer.

La notion d’activité de l’enfant concerne tous les moments de sa vie et pas seulement les moments de jeu ou d’éveil. En effet, pour l’enfant, tout est activité. C’est par le jeu et le plaisir que l’enfant grandira. Pour appréhender ces notions, l’ONE invite les milieux d’accueil à s’appuyer sur les brochures, véritables repères pour des pratiques d’accueil de qualité. Elles permettent aux structures de rédiger et mettre en œuvre leur projet d’accueil. Le repère 8 explique notamment comment et pourquoi favoriser la participation active d’un jeune enfant à la recherche de sa satisfaction, de ses besoins et ses désirs propres. Cela implique que le professionnel de l’enfant veille à s’adapter au rythme de développement de chacun des enfants et aménage l’environnement de manière à privilégier la liberté de mouvement et l’activité libre, fût-elle la «non-activité libre».

Pour les enfants plus âgés, de 3 à 12 ans, le référentiel psychopédagogique des milieux d’accueil d’enfants de qualité aborde différentes dimensions de l’ennui de l’enfant. Le point 5 du livre 3 «À la rencontre des enfants» s’intitule ainsi: «Les conditions de l’activité des enfants». Je me permets de citer quelques points que je trouve pertinents, notamment le 5.2 intitulé «Conditions liées au temps». Celui-ci s’interroge sur les tensions au niveau de l’activité, entre sur-stimulation et temps pour ne rien faire. Il aborde également le droit à l’ennui des enfants et les bénéfices qu’il est possible d’en tirer. En d’autres termes, ne rien faire permet aux enfants de se retrouver, d’être disponibles pour leurs émotions. Ce moment de rêve est utile à leur réflexion, à l’intuition et à la créativité.

Les enfants ont donc le droit de s’ennuyer.

C'est aussi l'ennui qui les pousse parfois à inventer, à créer, à s'investir. C'est dans ce «je-ne-sais-pas-quoi-faire» que, généralement, après un certain temps, les idées surgissent et que se manifeste la capacité à se lancer dans une nouvelle action. Le fait de s'ennuyer peut amener l'enfant à chercher des centres d'intérêt et à prendre des initiatives.

Par ailleurs, je cite un autre extrait tiré de la brochure: «La vie en groupe doit être aménagée de façon vigilante, pour laisser la possibilité à chaque enfant de se laisser aller à ses rêveries. Organisation de l'espace, gestion du temps et du groupe, et matériel adéquat doivent permettre à quelques enfants de s'isoler lorsqu'ils en ont le besoin.»

Le temps libre est aussi abordé dans le livre 7 «À la rencontre des professionnels». J'épinglé là aussi le point 1.3 que je vous cite: «Aujourd'hui, les psychologues mettent l'accent sur les dangers de la surabondance de stimulations offertes aux enfants. Il faut rendre à l'inaction ses vertus. L'enfant a le droit de rêver.»

La campagne de Yapaka s'inscrit dans une réflexion plus globale autour du développement de l'enfant en fonction des étapes de son apprentissage. De quoi l'enfant a-t-il besoin pour grandir? Dans une société où tout va de plus en plus vite et où nous sommes constamment sollicités de tous les côtés, les professionnels sont nombreux à constater et à relayer que des enfants n'échappent pas à ce tourment. La notion d'ennui est aujourd'hui dévalorisée, car elle renvoie à l'image d'une vie inintéressante. La campagne de Yapaka s'inscrit dans ce contexte et rappelle qu'une petite place laissée à l'ennui permet une grande créativité.

Concernant l'évaluation de cette campagne, je vous invite à vous adresser à mon collègue Rachid Madrane, ministre de tutelle du site Yapaka. En tout cas, je le répète, s'ennuyer est bien utile pour développer la créativité.

M. Jordan Godfriaux (MR). – Madame la Ministre, je constate que nous sommes sur la même longueur d'onde. J'entends que vous-même, ainsi que les différents organismes qui s'impliquent dans les activités et l'enseignement donnés à nos enfants, avez bien conscience de l'importance de leur laisser du temps libre, notamment pour l'ennui, afin qu'ils puissent grandir dans un état d'esprit positif.

4.20 Question de M. Jean-Luc Nix à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Violences éducatives ordinaires»

M. Jean-Luc Nix (MR). – Un quotidien publiait récemment un débat sur le thème «Faut-il interdire légalement la fessée?». Si l'une des personnes interrogées désirait qu'on interdise de ma-

nière symbolique la fessée et toutes les violences parentales commises dans le cadre éducationnel, le second intervenant était plutôt partisan de mettre l'accent sur le travail de prévention et sur l'aide à apporter aux parents qui se sentent dépassés.

Dans un ouvrage publié en 2008 et remis à jour régulièrement, le programme Yapaka rappelle la raison pour laquelle une législation supplémentaire ne serait pas opportune: «Nous pensons au contraire que le soutien au parent doit être l'axe de base de toute politique en la matière. Le parent ainsi soutenu pourra à son tour soutenir son enfant».

Madame la Ministre, des campagnes de sensibilisation destinées aux parents sont-elles organisées? Comment les parents sont-ils accompagnés, notamment par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Les milieux d'accueil sont-ils attentifs et armés pour en discuter, comme contact de première ligne, avec les parents?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'ONE a pour mission de promouvoir la bientraitance en valorisant les compétences parentales, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants dans leur développement physique, psychologique et social. Le soutien à la parentalité est au cœur de ces missions portées par l'ensemble des professionnels de l'ONE. Il se décline au travers de la mise en place de campagnes, de la réalisation de carnets, de brochures, d'affiches, de dossiers thématiques et de l'accompagnement d'expériences novatrices.

Un référentiel de soutien à la parentalité, «*Pour un accompagnement réfléchi des familles*», est une brochure réalisée par l'ONE, la direction générale de l'Aide à la jeunesse et le Délégué général aux droits de l'enfant. Elle permet aux professionnels de développer un langage commun autour du soutien à la parentalité. Les professionnels de première ligne qui accompagnent et/ou accueillent l'enfant tout au long de son développement sont sensibilisés aux principes et balises du référentiel de soutien.

Lors de leurs contacts avec les familles et les enfants, les professionnels sont attentifs à instaurer un dialogue et une relation de partenariat avec les familles en s'adaptant à chaque situation particulière. Établir ce type de relations de confiance permet d'identifier les difficultés éventuelles que vivent les parents et, le cas échéant, de leur proposer un accompagnement le plus rapidement possible. Les parents sont soumis à divers facteurs de stress qui peuvent conduire dans certains cas à des difficultés dans le rôle éducatif et dans la gestion des conflits. Étant donné le risque pour le bien-être et le développement des enfants, il convient d'être attentif au risque de violence. Il est évident qu'aucune forme de violence ne doit être tolérée.

En outre, que ce soit lors des visites à domi-

cile ou lors des consultations, les travailleurs médico-sociaux restent attentifs à ne pas stigmatiser ou juger les familles qui recourent à la fessée. Ils tentent plutôt de les accompagner dans une démarche de prise de conscience des conséquences de chaque acte posé envers l'enfant, dans la confiance et la bienveillance.

En ce qui concerne les services de soutien à la parentalité, les lieux de rencontre entre enfants et parents sont particulièrement intéressants pour soutenir les parents et prévenir des difficultés comme l'épuisement parental. En effet, les parents ont l'occasion d'y rencontrer d'autres parents, d'échanger avec ces derniers et les professionnels, de se poser, de souffler, de trouver éventuellement des solutions à des difficultés qu'ils rencontrent et de ne pas se sentir seuls dans ce qu'ils vivent. De plus, ces lieux sont un moyen de transmettre une autre manière de procéder de l'accueillant vers le parent. Ce dernier est libre de s'inspirer de certaines attitudes afin de les intégrer dans son mode de fonctionnement éducatif et relationnel.

Les équipes SOS enfants de l'ONE sont également sensibilisées à prévenir les violences éducatives ordinaires. L'objectif principal de ces équipes est de prévenir et de prendre en charge la maltraitance infantile.

L'ONE organise des cycles de formation annuels destinés aux accueillants afin de soutenir leur réflexion et leur pratique vis-à-vis des violences éducatives ordinaires ou lorsque celles-ci constituent une forme de maltraitance, étant donné la répétition et l'intentionnalité des parents par exemple.

Pour l'année 2017-2018, ces formations ont pour thème «*Voir et recevoir la maltraitance*», «*Les douces violences au quotidien*», «*Les douces violences. Portons un regard réflexif sur nos pratiques*» et «*Bienveillance et douces violences*» «*Prévenir la violence*».

M. Jean-Luc Nix (MR). – La maltraitance doit être combattue, même si une fessée n'a jamais tué personne. Je suis satisfait par vos réponses, Madame la Ministre.

4.21 Question de Mme Véronique Salvi à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Projet "Jump!"»

Mme Véronique Salvi (cdH). – Madame la Ministre, en 2017, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) avait lancé un appel à projets intitulé «Jump!». Son objectif visait à renforcer l'impact des centres de vacances dans le cadre de la lutte contre la pauvreté par une aide financière allant de quelques dizaines d'euros à un maximum de 5 000 euros. Nous connaissons déjà le rôle joué par les centres de vacances en termes d'épanouissement, d'intégration et de stimulation

de la créativité des enfants. Toutefois, ces lieux ne sont pas souvent fréquentés par des familles aux conditions précaires. Les raisons sont multiples et peuvent être liées au coût, à des obstacles linguistiques ou à une crainte d'y être stigmatisées, par exemple.

Pour favoriser l'accessibilité et l'intégration sociale, l'appel à projets avait défini des critères précis pour qu'au-delà d'une accessibilité primaire permettant au public cible d'accéder aux activités, une réelle accessibilité secondaire, où tout est mis en œuvre pour qu'il s'y sente bien, soit l'objectif prioritaire. Des indicateurs devaient d'ailleurs être déterminés pour pouvoir évaluer l'incidence de telles mesures. Une fois les dossiers sélectionnés par un jury d'experts externes, une journée de travail devait se tenir avec les lauréats. Ensuite, les projets soutenus devaient avoir lieu durant l'été.

Je n'ai pas l'impression que ce sujet ait été beaucoup abordé dans cette commission. Combien de projets la campagne «Jump!» a-t-elle permis de soutenir? Quel a été le montant total réservé à cette opération? A-t-elle eu un impact concret en comparaison des critères préalablement établis par les opérateurs? A-t-elle donné lieu à de nouvelles pratiques qui puissent se décliner à l'échelle de l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Envisagez-vous de poursuivre cette lutte contre la pauvreté sous cette forme ou sous une autre?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Le projet «Jump!» s'inscrit dans le cadre du Plan de mobilisation «Précarité, périnatalité, enfance» de l'ONE. Parmi les actions prioritaires de ce Plan figurait le lancement d'un appel à projets pour des dispositifs de lutte contre la pauvreté dans les centres de vacances. Le montant total de l'appel sur fonds propres de l'ONE s'élevait à 25 000 euros. L'appel à projets «Jump!» a reçu 54 dossiers de candidatures, dont deux qui n'entraient pas dans les critères de recevabilité. Les 52 dossiers recevables ont été évalués par un jury composé d'experts externes de l'ONE sur la base de critères de sélection figurant dans l'appel à projets.

Le jury s'est réuni le 5 mai 2017 et a sélectionné neuf projets. Le 30 mai 2017, une journée de rencontre et de préparation a été organisée par l'ONE pour les organisateurs sélectionnés. La Cellule accessibilité, inclusion, recherches et nouveautés (CAIRN) de l'ONE et l'ASBL atelier Quart Monde ont participé et amené leur expertise lors de ce temps de réflexion.

Les projets ont été réalisés durant l'été 2017. En septembre dernier, chaque candidat sélectionné a dû remettre à l'ONE, outre les pièces comptables pour justifier les dépenses, un rapport d'évaluation qui présentait les réussites et les difficultés du projet. Le 28 novembre 2017, l'ONE a organisé une journée de valorisation des projets à

l'intention de l'ensemble des opérateurs de centres de vacances agréés par la Communauté française et les coordinateurs accueil temps libre (ATL).

Chaque candidat «Jump!» a partagé avec l'assemblée présente les forces et les faiblesses de son projet et les intentions pour l'avenir. Pour enrichir le débat, des intervenants extérieurs ont pris la parole, à savoir des représentants de CAIRN ONE, de l'ASBL Atelier Quart Monde, de l'ASBL Badje afin de présenter l'outil extrascolaire comme un formidable outil d'inclusion sociale. Tous les projets ont atteint leur objectif en matière d'inscriptions supplémentaires et d'accueil d'un nouveau public habituellement peu présent dans les plaines et séjours.

Malgré les différentes démarches pour aller à la rencontre des familles, une seule initiative n'a pas réussi à accueillir les enfants ciblés dans le projet «Jump!». Les retours des enfants et des familles sur leur expérience en centres de vacances étaient très positifs. Pour l'avenir, les opérateurs «Jump!» veulent poursuivre les démarches et aménagements pour augmenter l'accessibilité de leurs centres de vacances. L'ONE est en train de préparer un document reprenant les bonnes pratiques et recommandations, issues des évaluations des projets et de la journée de valorisation du 28 novembre. Ce document sera ensuite transmis à l'ensemble du secteur, vous pouvez y voir la volonté dès lors de poursuivre.

Mme Véronique Salvi (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse complète, étayée et qui prend en compte le *timing* de l'opération. Je retiens que sur les neuf projets, huit ont pleinement répondu et donné satisfaction et qu'une seule initiative n'a pas réussi à atteindre les objectifs.

Je suis ravie d'entendre que l'ONE s'est saisi des différentes bonnes pratiques de chaque projet afin de pouvoir les implémenter, si je vous suis bien, dans les différents centres de vacances, demain. Je suis heureuse d'apprendre que ce projet «Jump!» visant à favoriser l'inclusion des enfants les plus précarisés se poursuivra. Nous ne manquerons pas de le suivre pendant l'été 2018.

4.22 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Vaccination contre la rougeole»

Mme Lyseline Louvigny (MR). – La vaccination est un enjeu majeur de santé publique, et ce, tant dans un but de protection individuelle que de protection de la collectivité. Le rapport de la banque de données médico-sociales relatif aux données 2006-2015 et publié par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) fait le point sur la couverture vaccinale contre la rougeole, comprise dans le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO), en Fédération Wallonie-

Bruxelles.

Pour une couverture optimale, le taux de couverture d'un vaccin doit atteindre 95 % de la population. En ce qui concerne la rougeole, l'étude de couverture vaccinale menée en 2015 rapporte que si le taux de couverture atteint bien 95 % pour la première dose du vaccin RRO en Belgique, elle atteint tout juste 75 % en Wallonie et à Bruxelles pour la deuxième dose à 11-12 ans. Cela engendre un déplacement des cas de rougeole vers les tranches d'âge plus élevées, vers les jeunes de plus de 14 ans, et la naissance de foyers de rougeole, notamment dans les écoles.

Force est de constater une recrudescence des cas de rougeole depuis la fin de l'année 2016. En effet, 163 cas de rougeole ont été détectés entre janvier et mars 2017 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce chiffre est inquiétant, car il y a eu 134 000 décès dus à la rougeole dans le monde en 2015. D'après l'ONE, ces 163 cas en Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent s'expliquer en partie par une campagne de désinformation menée par certains médecins, pédiatres et professionnels de la santé, mais aussi par un manque de conscientisation des parents sur les bénéfices de la vaccination. De plus, il n'y a pas d'obligation de vaccination pour les professionnels en contact avec les bébés, ce qui représente un vrai danger pour nos enfants.

Madame la Ministre, les derniers chiffres donnés par l'ONE sur le taux de vaccination pour le vaccin RRO datent de 2015. Disposez-vous de chiffres plus récents? Comment expliquez-vous cette chute de la vaccination pour la seconde dose du vaccin RRO? Quelles actions seront mises en place pour atteindre un taux de couverture satisfaisant de 95 % pour la seconde dose du vaccin RRO et réduire de la sorte le nombre de cas de rougeole? Des campagnes de sensibilisation et d'information visant tant les parents que les professionnels de la santé sont-elles prévues ou en cours d'élaboration?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – En effet, les dernières données datent des enquêtes de couverture réalisées en 2015. Ces enquêtes de couverture vaccinale pour les nourrissons sont réalisées tous les trois ans; la prochaine sera entamée cette année.

Pour le moment, les vaccinations effectuées par les médecins privés ne sont pas reprises dans le taux de couverture. Cependant, la situation évolue et l'information arrive progressivement, car certains médecins traitants commandent des vaccins gratuits via la plateforme e-vax en échange de l'encodage de ces données. Nous aurons ainsi, je l'espère, des données plus précises. Au-delà des éléments cités dans votre question, d'autres facteurs limitent la réalisation d'un taux suffisant de couverture pour la deuxième dose du vaccin RRO.

Des obstacles subsistent pour garantir

l'accessibilité de tous. Les enfants peuvent être vaccinés soit par les services de promotion de la santé à l'école, soit par le médecin traitant, soit par les maisons médicales. Dans le premier cas, on constate plusieurs types d'obstacles: un enfant peut être absent le jour du bilan, le parent peut refuser la vaccination, le parent n'a pas transmis l'information sur la vaccination de son enfant, le personnel médical apte à réaliser la vaccination est malade le jour du bilan, etc. Dans le deuxième cas, le parent doit payer la consultation, le médecin n'a pas toujours adhéré au système de commande via e-vax et ne dispose donc pas d'un vaccin gratuit. En outre, la vaccination est encore fort associée au nourrisson et les parents oublient parfois l'importance des rappels tout au long de la vie.

De nouvelles versions des brochures relatives à la vaccination à 5-6, 11-12, 13-14 et 15-16 ans, destinées aux parents, ont été réalisées par l'ONE et sont en cours d'édition. Elles seront distribuées à la rentrée scolaire 2018. Ces brochures rappellent que la vaccination de la deuxième dose du vaccin RRO en sixième primaire et les rattrapages sont gratuits et possibles jusqu'à l'âge de 20 ans, dans le cadre du programme de vaccination de la Communauté française. Une nouvelle version du site internet vaccination-info.be débutera, en 2018. L'objectif est d'améliorer l'accès à une information de qualité sous un format électronique plus moderne et de promouvoir l'adhésion vaccinale auprès d'un large public.

L'ONE étudie également la possibilité d'une campagne de promotion audiovisuelle de la vaccination générale. La semaine européenne de la vaccination aura lieu en avril 2018; pour cet événement, une plaquette d'information à destination des professionnels sera élaborée et accompagnée de communiqués à l'intention des parents. Elle visera à fournir une information et des pistes de réflexion sur le thème de l'hésitation vaccinale. Trois journées dédiées à la vaccination et visant spécifiquement les professionnels de la médecine scolaire sont également prévues en 2018.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, je me réjouis de l'existence et de la diffusion de nombreuses brochures et d'autres visuels concernant la vaccination. Les obstacles restent nombreux, qu'ils relèvent de problèmes administratifs ou parfois du simple oubli; nous devons donc focaliser nos efforts au niveau des écoles, des médecins traitants et des parents.

Aujourd'hui, un dossier global est établi lors d'une visite chez le médecin traitant; il serait bien qu'un médecin de garde puisse lui aussi consulter ce dossier et faire systématiquement un rappel lorsqu'il reçoit un enfant pour un autre cas de maladie. Les médecins ne prêtent pas toujours attention à l'état de vaccination, aussi serait-il opportun de les sensibiliser à cette problématique.

Comme vous le disiez, les parents oublient parfois cette deuxième dose de vaccin que doivent

recevoir les enfants lorsqu'ils sont plus grands; si ce taux de couverture chute, les cas de rougeole chez les plus petits pourraient être catastrophiques. C'est donc un élément important à garder à l'esprit.

4.23 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Effets du tabagisme passif sur les enfants»

4.24 Question de Mme Lyseline Louvigny à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Habitudes tabagiques des mères en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, il n'est plus à démontrer que le tabagisme passif a des effets néfastes sur les enfants, tant au niveau de leur développement que sur leur santé actuelle et future. Il s'agit donc qu'une préoccupation de santé publique, car elle a des répercussions à long terme sur la santé de l'enfant au moment même, mais également plus tard dans sa vie. Le rapport de la banque de données médico-sociales relatif aux données 2006-2015 publié par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) indique qu'en 2014-2015, 7,6 % des enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont toujours exposés au tabagisme passif avec un parent fumant dans l'habitation. Et un tiers des enfants a au moins un parent qui fume quotidiennement. Quels sont les outils actuels pour faire face à ce problème? Face à ces risques et ces nouvelles données statistiques, prévoyez-vous de nouvelles campagnes de sensibilisation, en plus des brochures «classiques» proposées par l'ONE sachant que les réseaux sociaux prennent de l'ampleur et que les messages visuels, pub, vidéos sur internet, ont plus d'impact sur les tranches plus jeunes de la population qui sont les parents de demain? Un budget a-t-il été ou va-t-il être dégagé pour développer ces campagnes de sensibilisation auprès des parents et/ou des jeunes qui en sont victimes?

La consommation de tabac durant la grossesse a une influence cruciale sur la santé et le bon développement du nouveau-né puisqu'elle conduit à des enfants prématurés et de faible poids à la naissance. Selon le même rapport, 16 % des femmes ont fumé durant leur grossesse. Ce chiffre n'a pas baissé en 2015 puisqu'il atteint toujours 15,5 % malgré les campagnes d'information et de sensibilisation. Nous remarquons même qu'en Brabant wallon, ce chiffre a plus que doublé entre 2006 et 2015 puisqu'il passe de 5,1 % en 2006 à 10,5 % en 2015. Le tabagisme durant la grossesse reste donc un problème majeur non solutionné. Comment pouvez-vous expliquer cette tendance

stagnante voire en hausse du tabagisme des mères durant leur grossesse durant ces dernières années? Disposez-vous de chiffres plus récents? Là aussi, prévoyez-vous de nouvelles campagnes de sensibilisation, en plus des brochures «classiques» proposées par l'ONE sachant que les réseaux sociaux prennent de l'ampleur et que les messages visuels (pub, vidéos sur internet) ont plus d'impact sur les tranches plus jeunes de la population qui sont les parents de demain? Un budget a-t-il été ou va-t-il être dégagé pour développer ces campagnes de sensibilisation auprès des femmes enceintes?

Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La question du tabagisme passif dépend bien entendu des habitudes tabagiques de la population, en particulier de celle en contact avec les enfants. La prévention du tabagisme de l'ONE cible les femmes enceintes et les parents fréquentant ses consultations, les parents et les enfants jusqu'à 18 ans à travers les messages diffusés dans les carnets de l'enfant ainsi que les jeunes élèves par l'intermédiaire des centres de promotion de la santé à l'école. Le «*Carnet de la mère*», appelé «*Mon carnet de grossesse*» depuis 2018, et le «*Carnet de l'enfant*», appelé «*Le carnet de l'enfant de 0 à 18 ans*», signalent dans plusieurs pages les risques du tabagisme pour le bébé et le jeune enfant. Ainsi, la page 18 est consacrée aux risques du tabac, y compris passif, et des indications précises sont données pour le sevrage tabagique. L'ONE conseille aux femmes enceintes fumeuses de recourir aux consultations de tabacologues. Il est précisé à la page 13 du «*Carnet de l'enfant*» qu'il faut exclure la cigarette de tous les lieux fréquentés par le bébé et, en page 16, qu'il ne faut jamais fumer à l'intérieur de sa maison et ne pas permettre qu'on fume en présence de l'enfant. Un chapitre du «*Guide de consultation prénatale*» est également consacré au tabagisme durant la grossesse.

Le Fonds des affections respiratoires (Fares) organise des formations à l'entretien motivationnel suivi par nombre de médecins et travailleurs médico-sociaux de l'ONE. C'est, entre autres, sur cette base que les professionnels de l'ONE, les médecins, travailleurs médico-sociaux et sages-femmes s'attachent à conscientiser les femmes enceintes à la nécessité d'arrêter leurs habitudes tabagiques au moins durant la grossesse et, si possible, après. Bien d'autres messages sont par ailleurs fournis, ils sont relatifs au suivi de la grossesse ou à la lutte contre la violence intrafamiliale. Certains professionnels de la promotion de la santé à l'école suivent également ces formations pour être mieux outillés dans l'abord de cette thématique avec les élèves. Lors des consultations prénatales, les travailleurs médico-sociaux abordent ce sujet avec les futurs parents. De nombreuses brochures proposées par l'ONE reprennent aussi les messages de prévention. Plusieurs émissions de la capsule «*Air de familles*»

ont été consacrées aux méfaits du tabac et à sa prévention: «*Pas de fumée sans feu?*», «*Mort subite, la prévenir?*», «*Pas trop serré?*» ou «*Jamais trop tôt*», entre autres.

La prévention du tabagisme chez les jeunes à l'école était un des thèmes abordés lors de la journée de formation de l'ONE destinée aux professionnels de la promotion de la santé à l'école en septembre 2017. L'Office est également en contact avec l'Alliance sans tabac dans le cadre du projet «*Génération sans tabac*» qui est en cours d'élaboration. L'ONE utilise les réseaux sociaux Facebook et Twitter pour diffuser les messages qui s'adressent aux parents de jeunes enfants. Par contre, la Promotion de la santé étant, depuis les accords de la Sainte-Émilie, une compétence régionale, l'ONE ne développe actuellement pas d'outil spécifique destiné aux jeunes enfants. Outre l'ensemble des activités menées par l'ONE pour sensibiliser le public à la nocivité du tabagisme, les données d'évaluation portant sur les habitudes tabagiques des mères et passif pour l'enfant sont disponibles à partir de sa banque de données médico-sociales.

À ce jour, aucun budget spécifique n'est alloué à des campagnes ciblées sur le public des parents et des jeunes fumeurs. Cela relève de la prise en charge des assuétudes, et donc des Régions. En bilan de promotion de la santé à l'école, les élèves demandant de l'aide sont envoyés chez les médecins ou dans un centre d'aide aux fumeurs.

Mme Lyseline Louvigny (MR). – Madame la Ministre, comme vous l'expliquiez, ce carnet comporte différents éléments. Je suis moi-même maman de jeunes enfants et je le reçois donc. Certaines personnes le lisent, d'autres pas. Ce système de prévention reste donc assez passif. L'ONE organise par contre régulièrement des séances de questions-réponses sur différents sujets comme le portage du bébé en écharpe. Il serait peut-être aussi intéressant d'organiser des séances sur le tabac et ses dangers pour les enfants. Cela permettrait peut-être aux mamans d'en discuter plus facilement. Vous parliez également des fameuses rencontres parents-enfants. C'est peut-être l'occasion de savoir si les parents fument et de leur réexpliquer les dangers du tabagisme passif pour l'enfant.

Je constate que plusieurs actions sont menées, mais je suis surtout interpellée par les statistiques. Les chiffres stagnent sur une période de dix ans, il y a toujours une mère sur six qui fume. Cela signifie que les politiques mises en œuvre n'ont pas porté leurs fruits. Je me demande donc comment améliorer nos actions. Je pense notamment à l'utilisation des réseaux sociaux qui permettrait des campagnes, actives, adressées plus directement aux jeunes parents.

5 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation de M. Pascal Baurain à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en œuvre du décret "Cinéma"», est retirée.

Les questions orales de Mme Isabelle Emmerly à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulées «Entrée en vigueur et application du prix unique du livre» et «Suivi des demandes déposées en arts de la scène par des centres culturels», sont reportées.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente du gouvernement et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Ma commune dit OYI», de

M. Patrick Prévot, intitulées «État d'avancement de l'évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente et nouvelles reconnaissances en 2017», «Répartition du budget 2018 pour les arts de la scène à la suite de l'annonce des différents bénéficiaires des aides» et «Accès à la culture pour les sourds», de M. Fabian Culot, intitulées «Accès à la culture pour les personnes porteuses d'un handicap» et «Initiatives prises en termes de numérisation et de recours aux nouvelles technologies dans le domaine culturel», et de M. Pascal Baurain, intitulée «Arts culinaires», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h10.*

VERSION PROVISoire